

Les Tessinois ne veulent pas du charbon

# Bulletin Vert

21

Le journal romand des Verts · été 2010

## Eoliennes

énergie  
contre  
paysage?

**Non au démantèlement  
de l'assurance chômage**

# HOTEL RESTAURANT RHÄTIA ST. ANTONIEN

Depuis la mi-mai,  
nous avons pris nos quartiers  
dans notre hôtel, le Rhätia,  
à Sankt-Antönien dans les Grisons.  
Nous sommes charmés  
par la gentillesse des habitants du lieu,  
par la beauté du paysage,  
par l'extraordinaire diversité  
de la flore alpine.  
Venez goûter chez nous  
les plaisirs de l'été à la montagne  
et savourez l'hospitalité  
d'une demeure typique  
au cœur d'un paysage grandiose.



Regula Strobel, Hubert Zurkinden  
www.hotel-rhaetia.ch

## Les pionniers, c'est nous

Alois Alt  
Chef du département ventes



nest

Caisse de pensions écologique et éthique

«Les primes doivent être adaptées aux prestations et à l'offre. Dans toutes les branches, il y a de plus en plus d'entreprises qui s'intéressent à nos principes écologiques et éthiques.»

Voilà pourquoi nous sommes pionniers – depuis 25 ans.  
www.nest-info.ch

## Votre annonce dans le Bulletin Vert

Helena de Freitas  
pub@sillage.ch

VOTATIONS  
FÉDÉRALES

- 4 Non au démantèlement de l'assurance chômage**  
Louis Schelbert  
**5 Une société qui laisse tomber ses jeunes  
a du souci à se faire pour son avenir** Bénédicte Savary

POLITIQUE  
FÉDÉRALE

- 6 Aucune solution en vue pour le stockage  
des déchets radioactifs** Sabine von Stockar  
**8 Chronique parlementaire. Le parlement refuse les OGM  
mais tergiverse sur le climat et les banques**  
Maya Graf

ÉCLAIRAGE

- 9 La justice sociale est indissociable du projet écologiste**  
Raphaël Mahaim

DOSSIER

## Eoliennes: énergie contre paysage?

- 11 Ne jetons pas la protection de l'environnement  
par-dessus les moulins**  
Franziska Teuscher  
**Energie éolienne: contextes paysager et énergétique**  
Jean-Yves Pidoux  
**13 Industrie éolienne dans l'Arc jurassien romand:  
une gabegie en matière de politique territoriale  
et énergétique**  
Roman Hapka  
**15 Les éoliennes dans le vent, le nucléaire au placard!**  
Pierre Amstutz  
**16 Le vent est-il une « chose sans maître »?**  
Catherine Loetscher  
**17 Le paysage a une valeur, mais a-t-il un prix?**  
Laurent Debrot

GENÈVE

- 18 La réalisation de 200 rues piétonnes en ville de Genève:  
c'est bien parti!** Fabienne Fischer

VAUD

- 19 Apprentissage et sans-papiers** Daniel Brélaz

VALAIS

- 20 Le Réseau santé Valais, entre attaques et vision politique  
avant-gardiste** Marylène Volpi Fournier

NEUCHÂTEL

- 20 Un partenariat pour l'écologie** Inès Gonzalez Garcia

JURA

- 21 Pour une politique environnementale cohérente**  
Erica Hennequin

TESSIN

- 22 Les Tessinois ne veulent pas du charbon**  
Sergio Savoia

PORTRAIT

- 23 Régis Chanton, profession: militant**  
Bénédicte Savary

LECTURES

- 25 « Loin des yeux, loin du cœur »** Luc Recordon  
**26 Socialistes et Verts: complémentaires plus que concurrents**  
Philippe Martinet

COURRIER

- 28 La Bolivie, modèle contradictoire** Carmen Tanner

FEUILLETON

- 30 La naturalisation des idées**  
Luc Recordon

- 30 Impressum**  
**31 Abonnements**

# 100 000 nouveaux emplois pour la Suisse

Nous sommes confrontés à une triple crise. Nous rejetons trop de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et aggravons les bouleversements climatiques déjà en cours. Nous brûlons sans y penser des ressources énergétiques précieuses et accélérons la disparition de nos réserves fossiles. Nous mettons en danger la production de nourriture en bétonnant sans relâche la moindre surface agricole. Une chose est sûre: si nous voulons assurer les moyens d'existence de nos enfants et de nos petits-enfants, nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Dans le domaine énergétique, un changement de cap aura des effets positifs sur la santé de la planète, mais aussi sur celle de notre marché de l'emploi. C'est tout le sens du Green New Deal: les fonds investis dans le développement des énergies renouvelables et des technologies propres créent de nouveaux secteurs d'activité économique faisant appel à un large éventail de métiers. Des objectifs ambitieux stimulent la créativité et l'innovation. Un cercle vertueux s'enclenche, qui rend la sortie du nucléaire toujours plus plausible aux yeux de la population.

Plusieurs cantons ont joué un rôle pionnier en lançant des initiatives populaires pour une politique énergétique responsable. Le moment est venu de faire le lien au niveau national. Mais n'oublions pas que la durabilité est aussi un enjeu crucial dans d'autres domaines comme la mobilité, l'agriculture, la protection des espèces et des paysages. Ce n'est qu'au carrefour de toutes ces préoccupations que nous pourrions mettre en place un véritable politique verte.



Franziska Teuscher  
Conseillère nationale BE  
Vice-présidente des Verts suisses

# Non au démantèlement de l'assurance chômage

Une révision qui punit les chômeurs. La 4<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance chômage (LAVI) est aussi injuste que superflue. Les Verts n'en veulent à aucun prix, car elle n'aurait que des effets négatifs: cotisations plus élevées, indemnités réduites, délais d'attente prolongés. Après avoir soutenu le référendum, les Verts appellent à voter **NON** le 26 septembre prochain.



Les Verts veulent une assurance chômage équitable, pouvant s'appuyer sur un fonds de compensation dont la solidité est assurée à long terme. Mais pour cela, il n'est pas nécessaire de réviser la loi: le droit en vigueur est suffisant. Selon l'article 90c de la loi sur l'assurance chômage, le Conseil fédéral a le droit et le devoir d'augmenter les taux de cotisation dès que les dettes du fonds de compensation atteignent 2,5% de la masse salariale totale. Au lieu de quoi on nous présente un plan de financement bancal et surtout, un démantèlement catastrophique des prestations.

Si la révision était acceptée, les jeunes chômeurs seraient punis par des délais d'attente plus longs et des indemnités raccourcies, alors qu'ils n'y peuvent rien s'ils ne trouvent pas de travail. La société veut bien les prendre au sérieux en tant

que contribuables ou soldats de milice, mais se moque de leur offrir des perspectives professionnelles lorsqu'ils se retrouvent victimes de la crise.

Les régions déjà fortement touchées par le chômage seront les plus désavantagées. Elles ne pourront plus prolonger la durée d'indemnisation si leur taux de chômage est particulièrement élevé. Les chômeurs de longue durée sont eux aussi laissés pour compte; ils devront se tourner vers l'aide sociale. Aux communes et aux cantons de payer les coûts de la révision.

Le plan d'assainissement de l'assurance chômage est échelonné sur quinze ans. On doit donc s'attendre à ce que d'autres prestations soient supprimées d'ici-là. Quel contraste avec l'attitude de nos gouvernants lorsqu'il s'agit de sauver les grandes banques! UBS continue à bénéficier du soutien de la Confédération, alors

que ses cadres empochent à nouveau des bonus indécents. Dans ce domaine, contrairement à celui des assurances sociales, il n'est pas question d'exiger des économies immédiates.

Ces mêmes partis bourgeois qui ont été giflés par le peuple sur la question de la baisse des retraites tentent une fois encore de s'attaquer à notre système social. Que ce soit avec l'AVS, l'AI ou l'assurance accidents, ils persistent à vouloir économiser de l'argent là où les gens en ont le plus besoin. Les Verts leur opposeront un refus clair et net.



Louis Schelbert  
Conseiller national LU

## Une société qui laisse tomber ses jeunes a du souci à se faire pour son avenir

Peu expérimentés, les jeunes peinent à trouver leur place dans un monde du travail en crise. Cette intégration, quasi-automatique en situation de plein emploi, est aujourd'hui tributaire de la volonté politique. Or, c'est justement aux jeunes que s'attaque la révision de la loi sur l'assurance chômage, avec des effets qui pourraient porter préjudice à l'ensemble de la société.

Si le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) annonçait fin mars une légère reprise de l'activité économique en Suisse, elle n'a pour l'instant qu'un faible impact sur le taux de chômage, qui continue à se maintenir au-dessus de la barre des 4%. Ce chiffre global ne tient pas compte des importantes variations régionales, Genève et Neuchâtel étant les cantons les plus touchés, avec plus de 7% de personnes sans emploi. Parmi les différentes catégories d'actifs, les jeunes de 15 à 30 ans sont particulièrement nombreux à souffrir des conséquences de la crise: le nombre de celles et ceux qui ne trouvent pas de travail a augmenté de 20% en une année et dépasse la moyenne nationale en Suisse romande et au Tessin. Selon Elena Obreschkow, responsable du secteur jeunesse à Unia, les statistiques ne sont pas fiables car, selon elle, près de la moitié des jeunes sans emploi ne sont pas inscrits au chômage et vivent de l'aide de leurs parents. Elle rappelle l'explosion du pourcentage de jeunes apparaissant dans la rubrique «chômage de longue durée»: +146% en un an! Un indice qui ne trompe pas: une partie de la jeune génération fait les frais de la crise économique, et il faut rapidement tout mettre en œuvre pour lui redonner espoir.

La révision de la loi sur l'assurance chômage fait tout le contraire. «Une véritable punition» martèle Elena «alors que les jeunes ne sont en rien coupables de la situation de l'assurance chômage, et qu'il existe d'autres solutions pour l'assainir, par exemple le prélèvement d'un pourcentage de solidarité sur les très hauts salaires».

Trois mesures particulièrement injustes ont poussé plusieurs organisations de jeunesse suisses à soutenir le référendum.

Si la révision est acceptée, les moins de 25 ans qui n'ont pas de personne à charge n'auront plus droit qu'à 130 indemnités journalières et les 25-29 ans à 260, contre 400 actuellement. Quant aux jeunes qui ont consacré tout leur temps à leurs études et n'ont pas pu cotiser à l'assurance

chômage, ils en toucheront seulement 90. Comme le souligne le Conseil suisse des activités de jeunesse dans son communiqué, «ces jeunes auront non seulement la déconvenue de commencer leur carrière professionnelle en tant que demandeurs d'emploi, mais se verront aussi nettement moins soutenus par l'assurance chômage, malgré le fait qu'ils forment un groupe particulièrement vulnérable». Ces deux mesures sont purement discriminatoires et n'auront au final aucun effet sur les comptes publics, puisque les charges seront reportées sur l'aide sociale, avec le risque de marginalisation que cela implique.

La troisième mesure a trait à ce qu'il est convenu d'appeler le travail «convenable», c'est-à-dire le type d'emploi que toute chômeuse ou tout chômeur est tenu d'accepter, compte tenu de ses qualifications et de son expérience. Il assure à la personne au chômage une certaine reconnaissance de ses capacités et protège de la sous-enchère salariale. Pour les moins de 30 ans, cette notion n'aura plus court: cela signifie en clair qu'un jeune dûment formé pourra se trouver forcé d'accepter un emploi n'ayant aucun rapport avec ce qu'il a appris. Les conséquences en seront néfastes pour les jeunes eux-mêmes, qui se verront obligés de changer de métier et de perdre le bénéfice de ce qu'ils ont appris, l'assurance chômage ne finançant pas la reconversion professionnelle. L'apprentissage, qu'on fait par ailleurs tant d'efforts pour promouvoir, se trouve dévalué. Si chacune et chacun doit travailler en dessous de ses qualifications, les moins formés se retrouvent inévitablement sur la touche, et le problème n'est nullement résolu. On pourrait craindre au contraire que la notion de travail convenable ne soit par la suite abandonnée pour d'autres catégories de personnes au chômage. Auquel cas il faudrait s'attendre à une nette péjoration des conditions de travail pour l'ensemble des salariées et salariés, obligés de se contenter de n'importe quel emploi à n'importe quelles conditions. Le phénomène des «working poors», relativement nouveau en Suisse, s'en trouverait aggravé.

Cette évolution n'est pas inéluctable. Il faut dire non à une révision qui hypothèque les perspectives de toute une génération pour des bénéfices inexistantes.

Bénédicte Savary



# Aucune solution en vue pour le stockage des déchets radioactifs

Des recherches sont actuellement en cours en Suisse pour trouver un site se prêtant au stockage définitif des déchets nucléaires en couches géologiques profondes. Cinq régions entrent en ligne de compte, au nord du Plateau et en Suisse centrale. Les cantons concernés sont l'Argovie, Schaffhouse, Soleure, Zurich, Nidwald et Obwald. Les projets seront mis en consultation cet été. Le problème des déchets nucléaires n'est pourtant de loin pas résolu. **Le manque de fiabilité des technologies envisagées inquiète tout particulièrement.**

Certaines particules contenues dans les déchets des centrales nucléaires continuent d'émettre des radiations durant plus d'un million d'années. Il est impossible de se représenter une telle durée, ce qui rend difficile un traitement approprié de ces dangereux matériaux. La Nagra («Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs») a certes élaboré un plan d'enfouissement, mais il faut reconnaître qu'aucune solution ne sera satisfaisante tant que l'on n'aura pas décidé de sortir du nucléaire.

Le stockage des déchets nucléaires en couches profondes se heurte à d'immenses difficultés technologiques et met la société face à des défis majeurs. Le plan de la Nagra se révèle douteux sur bien des points: comment contrôler l'évolution des dépôts durant des milliers de millénaires? Comment conditionner et disposer les déchets pour empêcher toute éventualité de résurgence? Et quels matériaux employer? L'acier et le cuivre se corrodent, la céramique se casse.

Mais ce n'est pas tout. La Nagra veut construire une voie d'accès de près de cinq kilomètres pour pouvoir acheminer les déchets en camion. Il faut pourtant veiller à fragiliser le moins possible la roche hôte, rappellent les experts, qui mettent en garde contre de possibles infiltrations d'eau.

Lorsqu'on doit se projeter sur de telles durées, il est impossible de produire une solution valable «une fois pour toutes». Les questions suivantes doivent trouver réponse:

- Comment instaurer un contrôle des déchets durant un million d'années, et garantir qu'il soit toujours possible de les récupérer si nécessaire?
- Peut-on mettre en place une signalisation du dépôt qui restera visible pen-



dant tout ce temps? Comment éviter des conflits en sous-sol?

- Comment protéger le dépôt de catastrophes naturelles comme les tremblements de terre ou les glaciations, fort plausibles à l'échelle géologique?

## La seule certitude, c'est le risque

On a pu voir à Asse, en Allemagne, ce qui se passe lorsqu'un projet d'enfouissement est réalisé à la va-vite. Une ancienne mine de sel a été présentée comme le lieu idéal pour stocker les déchets. La roche hôte conduisait bien la chaleur et était réputée extrêmement stable. On y a enfoui jusqu'à 126 000 fûts. Or ces fûts devaient être ramenés à la surface au plus

tard en 2012. Car plus de 12 000 litres d'eau s'écoulaient jour après jour dans la mine d'Asse, qui menace de s'effondrer. Le coût de l'opération atteint déjà 3,7 milliards d'euros.

Cet exemple montre que la sécurité absolue n'existe pas. La seule certitude que nous ayons, c'est qu'il y a un risque. La Nagra devrait enfin en prendre conscience et planifier un dépôt où les déchets seraient constamment surveillés et pourraient être récupérés en cas d'urgence. En bagatellisant les dangers et les difficultés, elle perd toute crédibilité.

Un plan de gestion des déchets nucléaires promettant une sécurité éternelle est en soi suspect. Avant de décider des emplacements et de lancer une pseudo-consultation, la Nagra doit absolument répondre aux questions restées ouvertes. Il faut prendre le temps de réfléchir à des solutions à long terme, car il n'y a aucune urgence à agir maintenant. Les déchets ne vont pas disparaître du jour au lendemain, ils resteront dangereux pendant bien assez longtemps. Et pour ne pas aggraver le problème en en produisant toujours davantage, la seule alternative est la sortie du nucléaire.



**Sabine von Stockar**

Responsable du projet « courant nucléaire » de la Fondation suisse de l'énergie

Pour en savoir plus

[www.energiestiftung.ch](http://www.energiestiftung.ch)

# Investissez Vert!

[www.verts.ch](http://www.verts.ch) | Tél. 031 312 66 60



## Les Verts m'intéressent

- Je souhaite recevoir des informations
- Je désire devenir membre des Verts

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Talon à envoyer au secrétariat d'un parti cantonal (voir la liste ci-contre)

BV 21



Waisenhausplatz 21, 3011 Berne  
Tél. 031 312 66 60 – Fax 031 312 66 62  
[verts@verts.ch](mailto:verts@verts.ch)

[www.verts.ch](http://www.verts.ch)

## GE

**Les Verts genevois**  
Rue des Voisins 14  
Case postale 345, 1211 Genève 4  
Tél. 022 800 38 48 – Fax 022 800 38 49  
[ge@verts.ch](mailto:ge@verts.ch)  
[www.verts-ge.ch](http://www.verts-ge.ch)

## VD

**Les Verts vaudois**  
Place de la Palud 7, 1003 Lausanne  
Tél. 021 351 36 30 – Fax 021 351 36 31  
[verts@verts-vd.ch](mailto:verts@verts-vd.ch)  
[www.verts-vd.ch](http://www.verts-vd.ch)

## VS

**Les Verts valaisans**  
Case postale 2315, 1950 Sion 2 Nord  
[vs@verts.ch](mailto:vs@verts.ch)  
[www.verts-vs.ch](http://www.verts-vs.ch)

## FR

**Les Verts fribourgeois**  
Case postale 1586, 1701 Fribourg  
Tél. 026 424 76 62 – Fax 026 424 71 96  
[info@verts-fr.ch](mailto:info@verts-fr.ch)  
[www.verts-fr.ch](http://www.verts-fr.ch)

## NE

**Les Verts neuchâtelois**  
Rue du Centre 4, 2052 Fontainemelon  
Tél. 032 852 07 26  
[ne@verts.ch](mailto:ne@verts.ch)  
[www.verts-ne.ch](http://www.verts-ne.ch)

## JU

**Les Verts jurassiens**  
Case postale 35, 2853 Courfaivre  
[info@verts-jura.ch](mailto:info@verts-jura.ch)  
[www.verts-jura.ch](http://www.verts-jura.ch)

## BE

**Les Verts du Jura bernois**  
Olivier Gerber, Les Petites Fraises,  
2722 Les Reussilles  
[verts-jb@bluwin.ch](mailto:verts-jb@bluwin.ch)

## Les Verts-Bienne

Case postale 665, 2501 Bienne  
[www.gruene-biel.ch](http://www.gruene-biel.ch)

## TI

**I Verdi del Ticino**  
Casella postale 1636, 6500 Bellinzona  
Tél./Fax 091 971 21 32  
[coordinamento@verditicino.ch](mailto:coordinamento@verditicino.ch)  
[www.verditicino.ch](http://www.verditicino.ch)

Chronique parlementaire

## Le parlement refuse les OGM mais tergiverse sur le climat et les banques

Retour sur la session de printemps des Chambres fédérales

Le moment fort de la session fut pour les Verts le débat autour de l'initiative climatique. Déposée il y a près de deux ans en collaboration avec les organisations environnementales, «notre» initiative demande que des objectifs climatiques contraignants soient inscrits dans la Constitution fédérale: moins 30% d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2020 par rapport au niveau de 1990, en faisant la part belle à l'efficacité énergétique et aux nouvelles énergies renouvelables. Le Conseil fédéral propose que la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> serve de contre-projet indirect, au parlement d'en décider lors de la session d'été. L'initiative climatique a d'ores et déjà suscité une discussion houleuse au National, où le camp bourgeois, en manque d'arguments, continue à camper sur des positions purement idéologiques. Comment expliquer autrement que des partis qui se proclament les défenseurs de l'économie refusent de créer des milliers d'emplois et de stimuler la recherche et le développement dans le secteur vert? En contribuant par-dessus le marché à la mise en place d'une politique climatique vraiment efficace à l'échelle mondiale? Lors de ce débat, comme c'est la règle pour les initiatives populaires, tous les membres du National avaient la possibilité de prendre la parole pendant cinq minutes, et près de la moitié du groupe parlementaire a prêté sa voix au climat. Le projet a finalement été rejeté par une majorité de 107 voix contre 76. Heureusement que les citoyennes et les citoyens auront le dernier mot l'année prochaine, année électorale, ne l'oublions pas!

Les Verts ont pu néanmoins célébrer une importante victoire dans un domaine qui leur tient particulièrement à cœur: à une large majorité, les deux Chambres ont accepté de prolonger jusqu'en 2013 le moratoire sur les technologies géniques dans l'agriculture.

Durant la seconde semaine, les Verts et le PS ont réclamé une session extraordinaire pour discuter du chômage et de la révision de la loi sur l'assurance chômage. Une des rares interventions à avoir été



parlament.ch

transmise fut celle du conseiller national Antonio Hodgers, qui demandait d'examiner la possibilité d'accorder des rabais d'impôt aux entreprises proposant des places d'apprentissage ou qui engagent des personnes en difficulté. Les Verts ne peuvent accepter qu'on punisse les victimes de la crise économique et financière en réduisant les indemnités journalières de l'assurance chômage et en allongeant la durée du délai d'attente. Les difficultés financières de l'assurance chômage pourraient très bien être résolues par le pourcentage de solidarité prévu par le Conseil fédéral. Comme le parlement a persisté dans sa volonté de sabrer dans les prestations au détriment des personnes au chômage, le référendum a été lancé. Les citoyennes et citoyens se rendront aux urnes le 26 septembre prochain et nous espérons que, comme pour la baisse des retraites, ils opposeront un non catégorique au démantèlement des institutions sociales.

Le domaine de la prévoyance était à nouveau au centre du débat avec l'épineux dossier de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, qui semble condamnée à échouer devant les Chambres. L'élévation de l'âge de la retraite a certes déjà passé la rampe au National et aux Etats. Mais personne n'arrive actuellement à se mettre d'accord sur la retraite à la carte, que l'argent épargné au détriment des femmes doit permettre de financer. Pour les Verts, une chose est sûre: lors de la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS, le Conseil fédéral a promis à la population une flexibilisation de l'âge de la retraite. Les quelque 800 millions de francs économi-

sés chaque année doivent y être consacrés. Si nécessaire au moyen d'un référendum.

Les parlementaires se sont abondamment entretenus de l'initiative contre les rémunérations abusives. Lancée par l'entrepreneur Thomas Minder, cette initiative populaire vise à interdire les «parachutes dorés» des grands patrons et à rendre plus transparentes les décisions prises par les conseils d'administration des caisses de pension. Les Verts soutiennent ce renforcement du droit des actionnaires, bien qu'à leurs yeux il n'aille pas assez loin. Après que l'UDC ait pris le train en marche et que son vice-président Christoph Blocher se soit mis d'accord avec les initiants au sujet d'un contre-projet, le jeu qui se jouait là est soudain devenu clair pour tous. L'UDC voulait par tous les moyens empêcher que l'initiative ne soit soumise au peuple pendant l'année électorale. Par bonheur, la manœuvre a échoué. Après un débat-fleuve de seize heures, l'initiative contre les rémunérations abusives a été acceptée par 66 voix contre 62.

Le bureau du Conseil des Etats n'a malheureusement rien voulu entendre d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) sur le deal UBS et les agissements du Conseil fédéral, de l'administration de la Banque nationale et de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers pendant la crise financière. Le Conseil des Etats a suspendu net la demande du Conseil national, qui voulait sans tarder mettre en place cette CEP. Le rapport de la Commission de gestion est très attendu. Le bras de fer devrait se poursuivre lors de la session d'été, dont il faut espérer qu'il débouchera sur des propositions pour une politique financière plus responsable et plus durable.



**Maya Graf**  
Conseillère nationale BL  
Présidente du groupe des Verts  
aux Chambres fédérales

## La justice sociale est indissociable du projet écologiste

Une telle affirmation peut paraître banale, voire superflue, tant elle est évidente pour beaucoup. Pourtant, les Verts sont fréquemment sujets à la critique au sujet de leur vision de la justice sociale. Plus précisément à deux formes de critique, qui sont en réalité antagonistes.

Selon la première de ces critiques, le projet écologiste relèguerait au second plan les considérations sociales, ce qui aurait pour conséquence de détourner l'attention des décideurs et des médias de l'urgence sociale au profit de l'urgence environnementale. Selon la deuxième critique, l'écologie devrait s'affranchir de ses préoccupations d'ordre social pour mieux parvenir à pénétrer l'ensemble des sphères de décision, dans une perspective globale et intégrative. On pourrait clore le débat en se contentant de relever que la présence de deux critiques entièrement contradictoires est déjà un signe attestant de la justesse du positionnement écologiste. Ce serait toutefois présomptueux et cela nous priverait de l'occasion de nous poser certaines questions fondamentales.

La nature est un bien collectif – un patrimoine commun – qui ne saurait faire l'objet d'une appropriation par une minorité. La question fondamentale de la justice distributive d'Aristote prend une nouvelle teinte sous les auspices de l'écologie: comment garantir une juste répartition d'un patrimoine fini tout en veillant à sa préservation pour les générations futures? Ces deux interrogations ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. Si tant est qu'elles l'aient été un jour, elles ne peuvent plus l'être au vu de l'urgence écologique. Quoiqu'en disent les magnats de l'univers du court terme, la «finitude» de notre planète n'est guère contestable. La pensée dominante nous invite à entrer en guerre contre cette limite, pour la repousser toujours davantage. L'accumulation de richesses serait la voie royale permettant à la fois de résoudre les inégalités et de trouver des substituts aux ressources épuisées. Mais cette voie est sans issue. Elle est la plus parfaite expression d'un orgueil humain démesuré et le symptôme d'un modèle économique décadent. Si les pays du Sud suivent notre courbe de développement sans que nous infléchissions la nôtre, nous menons la planète Terre à sa

perte. L'écologie nous rappelle à la raison. Les économistes classiques parlent de rareté dans une perspective relative. L'écologie a l'humilité d'admettre que la rareté est absolue.

Plutôt que de déployer des efforts pour repousser une limite qui ne peut pas l'être, le projet écologiste nous invite à repenser les règles de consommation des ressources naturelles, dans un cadre impartial par la nature elle-même et sur lequel nous n'avons aucune emprise. Or, une redéfinition des règles de consommation passe impérativement par une plus juste répartition des biens et des droits à consommer des ressources naturelles. Un bien collectif doit être géré dans une optique commune; la maîtrise autoritaire d'un bien collectif par une minorité, même si elle se prétend éclairée, est pernicieuse à long terme. La sauvegarde du patrimoine naturel commun est impensable sur fond d'inégalités sociales. L'équilibre ne peut se fonder sur des déséquilibres.

La durabilité est au cœur des exigences de la justice environnementale et sociale. La perspective intergénérationnelle nous rappelle que la répartition des droits à consommer des ressources naturelles ne se présente plus uniquement comme un problème de partage d'un «gâteau de taille finie». Il s'agit de la distribution dans la durée d'un gâteau de taille finie, ce qui complexifie singulièrement les choses. Pour fixer les droits de chacun, il convient de tenir compte des responsabilités passées des uns et des autres dans les atteintes à l'environnement ainsi que des prétentions des générations futures.

La prise en compte des responsabilités passées dans les atteintes à l'environnement procède d'un changement profond de paradigme. Ce que les négociateurs du protocole de Kyoto ont pudiquement appelé les «responsabilités communes mais différenciées» est en réalité la marque de l'injustice criante du monde actuel et de la crise environnementale qu'il traverse. Pour aborder la question de l'équité, nul besoin

de convoquer les sempiternelles discussions dogmatiques au sujet du «mérite», des «inégalités justes» ou de «l'égalité des chances». L'injustice de la société postmoderne provient du seul fait que les pays du Nord sont responsables des menaces qui pèsent sur les écosystèmes. Leur devoir est donc double: aplanir le fossé qui les sépare des pays du Sud tout en participant à l'élaboration de solutions assurant la préservation du patrimoine commun. L'accaparement des richesses naturelles par le Nord est une entrave à la poursuite de ce double objectif. L'adoption par le Sud des mêmes modes de développement l'est également. Des renoncements sont inévitables pour faire mieux avec moins. Au vu de la puissance des considérations géostratégiques et économiques, l'exercice est fort périlleux...

A ceux qui reprochent à l'écologie d'occulter les besoins sociaux – voire de les éclipser – il convient de répondre que telle ne saurait être son ambition originelle. Il s'agit bien plutôt d'une dérive sciemment cultivée par ceux qui refusent de reconnaître l'injustice de notre civilisation. L'écologie dévoyée à des fins dissimulatoires n'est pas celle que doivent défendre les Verts. A ceux qui reprochent à l'écologie d'accorder trop d'importance aux questions de justice sociale, on peut rappeler que l'écologie ne fait sens que si elle est fondée sur une répartition équitable de l'accès aux ressources naturelles. C'est là le défi majeur du XXI<sup>e</sup> siècle, un défi où écologie et justice sociale sont inextricablement liées. Et c'est dans leur dialogue réciproque qu'émergera l'ébauche d'une solution.



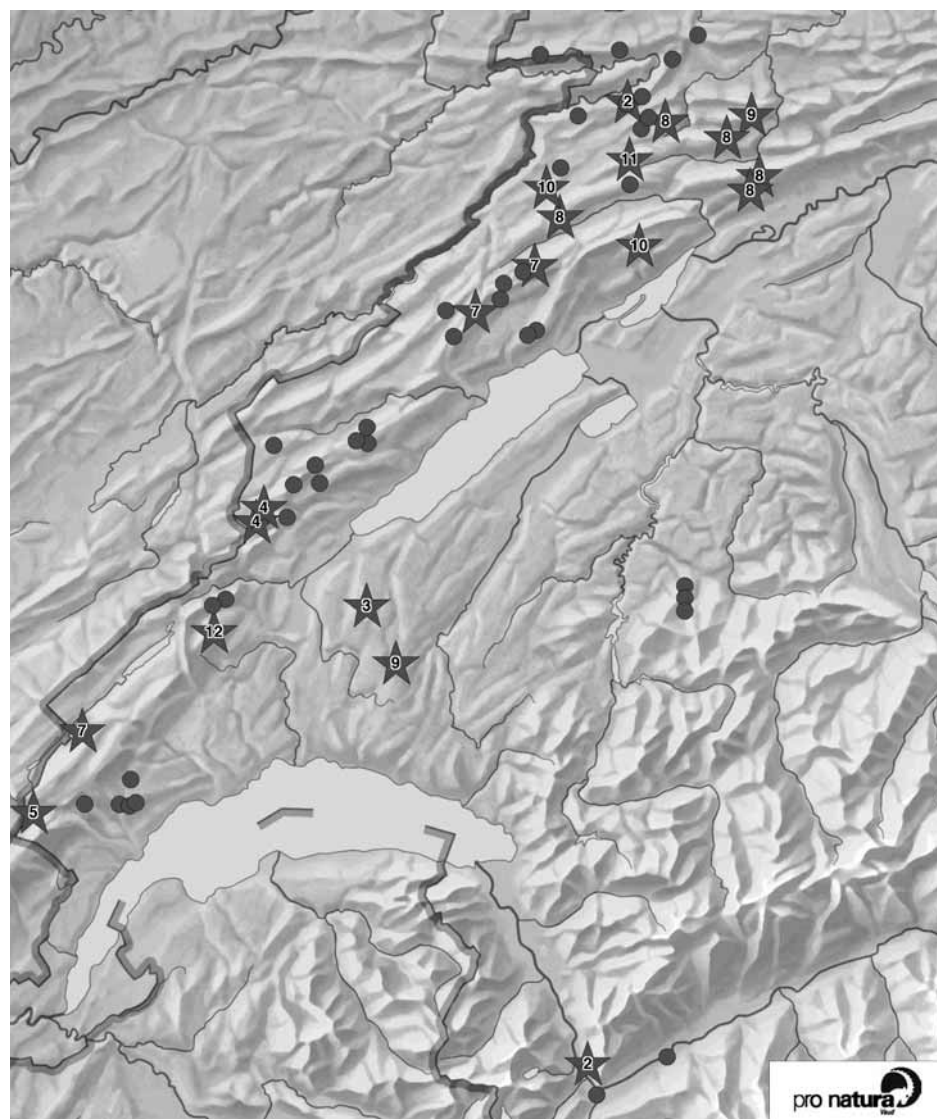
**Raphaël Mahaim**  
Député au Grand Conseil VD

# Eoliennes : énergie contre paysage?

**Energie inépuisable, propre et sans danger, le vent remplit apparemment tous les critères de la durabilité. Mais les implantations d'éoliennes suscitent actuellement un vif débat.**

Sur un territoire exigu comme celui de la Suisse, ne recelant pas quantité de sites venteux, elles ne peuvent qu'entrer en conflit avec d'autres intérêts, ceux du paysage notamment. Faut-il pour autant y renoncer totalement? Les Verts n'ont pas tranché, sauf en ce qui concerne les aires inscrites à l'Inventaire fédéral des paysages. Une chose est sûre cependant: l'exploitation de l'or transparent doit obéir à une planification rigoureuse et ne pas laisser quelques gros producteurs de courant (nucléaire) verdir leur image à bon compte. Nous invitons les lectrices et les lecteurs à prendre connaissance des positions contrastées qui s'expriment dans notre parti, à travers des textes qui en présentent un échantillon.

Vos commentaires sont les bienvenus sur [bulletinvert@verts.ch](mailto:bulletinvert@verts.ch)



Sites potentiels retenus dans les planifications cantonales et projets de parcs éoliens dans l'Arc jurassien romand: Vaud (pas de planification), Neuchâtel (concept directeur mis en consultation en 2009), Jura bernois (planification validée par les communes et la région) et Jura (planification cantonale partielle). **Etoiles:** emplacements connus avec nombre de turbines éoliennes. **Cercles:** sites planifiés sans périmètre défini. Situation mars 2010.

Sources: Maria Herrera, Roman Hapka SL-PP, Pro Natura Vaud

## Ne jetons pas la protection de l'environnement par-dessus les moulins

La promotion des énergies vertes a déjà eu beaucoup d'effets positifs. Grâce à la rétribution à prix coûtant du courant électrique issu des énergies renouvelables, de nombreux projets ont pu être concrétisés. La sortie du nucléaire se profile comme une option réaliste en Suisse aussi. Mais ces bonnes nouvelles ne doivent pas nous inciter à jeter la protection de la nature et du paysage par-dessus les moulins. **Rappel des grands principes qui fondent la position des Verts suisses.**

Les éoliennes ne fonctionnent bien qu'à des emplacements très venteux, par exemple sur les crêtes du Jura ou au sommet du Grimsel. Mais ces lieux sont aussi de magnifiques paysages, partiellement inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages (IFP). La loi sur la protection de la nature et du paysage exige que ces territoires soient préservés dans leur intégralité. Cet impératif de protection doit-il être sacrifié sur l'autel des énergies renouvelables? Je suis convaincue que les éoliennes n'ont rien à faire dans les aires IFP, tout comme les lignes à haute tension d'ailleurs. Les Verts se sont très clairement prononcés à ce sujet dans leur document de position sur l'énergie. Par bonheur, les organisations environnementales et les producteurs de courant se sont mis d'accord en 2004 déjà pour que les parcs éoliens ne

soient construits que là où ils ne déparent pas le paysage.

Ce n'est pas parce que j'appuie fermement le développement des énergies renouvelables que j'en oublie la protection de l'environnement, un enjeu qui ne doit en aucun cas passer au second plan. L'utilisation du soleil, du vent et de l'eau se heurte à des limites écologiques. Et la politique verte consiste justement à rendre à la nature la place qui lui revient. Je ne veux pas que ce patrimoine déjà réduit à la portion congrue soit englouti par notre boulimie d'énergie, même renouvelable.

C'est pourquoi je m'oppose avec détermination à l'élévation du barrage du Grimsel, qui condamnerait un biotope marécageux de grande valeur, protégé de surcroît. Je suis sceptique face à de nombreuses centrales au fil de l'eau, car elles privent les poissons de leur milieu vital. Et je suis

contre les parcs éoliens dans les aires IFP, car des paysages préservés sont l'essence même de cette Suisse que j'aime. Que ce soit dans le Jura ou les Préalpes, notre pays comporte bien assez d'emplacements favorables à la production d'énergie éolienne, mais situés en dehors des aires protégées. Preuve que nous pouvons exploiter l'éolien sans forcément nuire au paysage.

On le voit, les énergies renouvelables ont un prix. Avant de les produire, il faut chercher à les économiser. Nous continuons à gaspiller beaucoup trop de courant, que ce soit avec des réfrigérateurs mal isolés ou des chauffages électriques trop gourmands. C'est par là que nous devons commencer si nous voulons transmettre intacts nos beaux paysages à nos descendants.

**Franziska Teuscher**  
Conseillère nationale BE  
Vice-présidente des Verts suisses

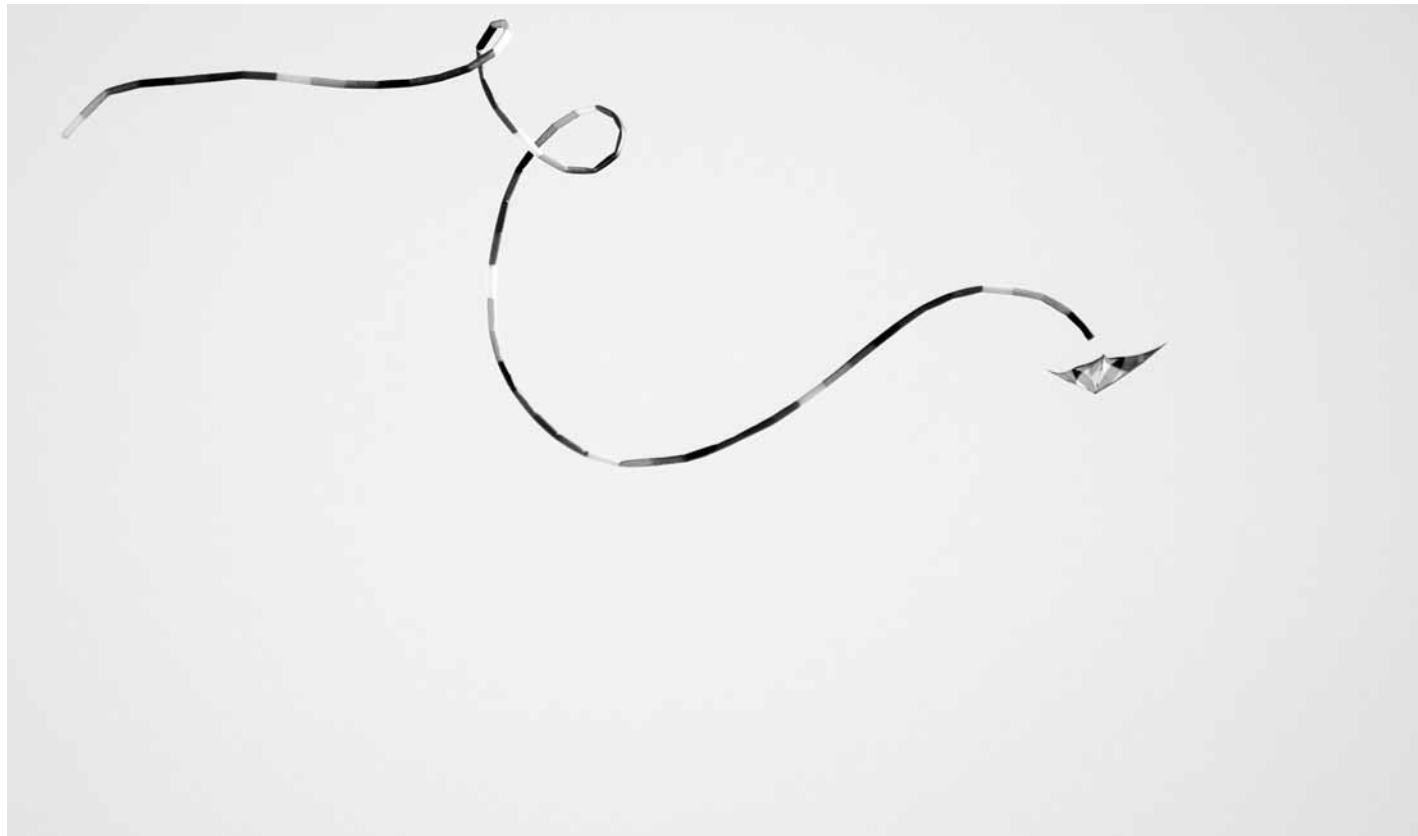
## Energie éolienne : contextes paysager et énergétique

**Les Verts s'affrontent parfois: il faut y voir un indice de la vitalité de notre mouvement et de l'engagement dont ses membres font preuve.** Ainsi, par excellence, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables devrait nous rassembler. Mais elle se trouve être aussi l'objet de réticences vertes, pour cause d'atteinte au paysage et de nuisances visuelles ou sonores.

L'énergie éolienne a été récemment au centre de ces désaccords. Pour en évaluer l'importance, il faut non seulement replacer l'éolienne sur le territoire et dans le paysage, mais aussi dans le contexte de la production d'énergies renouvelables.

L'implantation d'éoliennes en Suisse est un sujet de controverses, au sein de la population, des associations et singulièrement des Verts. Il est vrai que le pays est densément peuplé: sur une proportion importante du territoire, il est très difficile de contempler un paysage qui ne présente pas de zones habitées. D'autre part,

la Suisse est constituée de paysages qui, pour être inhabités et parce qu'ils sont inhabités, sont considérés comme précieux et à sauvegarder, même si, et surtout si l'industrie touristique et les «maquereaux des cimes blanches» ont d'ores et déjà fait plus que leur part dans la dénatura-tion de certains sites.



Wolfpax / CC

### PAYSAGE, NATUREL ET CULTUREL

Ce clivage du paysage fait son intérêt. Mais les paysages intouchés par l'intervention humaine ne constituent pas les seuls « beaux » paysages – les discussions sur Lavaux ont été l'occasion de largement thématiser cette question. La beauté d'un paysage est souvent due à la composition entre le « sublime » de la nature et l'intervention séculaire du travail humain. C'est dire si une présentation dichotomique des paysages est largement insuffisante, car il faut aussi composer, coordonner leurs aspects antagonistes, organiser leur superposition. C'est un enjeu très important pour les associations et mouvements qui, comme le nôtre, souhaitent promouvoir une vie en commun empreinte de qualité, en se souciant d'habitat, de lieux de travail et de loisir, en coordonnant préservation des sites et activités humaines, en prévoyant l'usage et la production des ressources de la manière la plus rationnelle.

Si l'on maintient une dichotomie statique entre nature et culture, entre paysage et activités humaines, entre humanité et faune ou flore, la planification et l'implantation d'éoliennes semble en Suisse compromise. Ces machines semblent en effet devoir être exclues des zones naturelles. Mais elles ne devraient pas non plus être implantées en zone densément habitée, où elles susciteraient d'autres problèmes, liés au bruit, aux effets d'om-

bre portée, etc. Faudrait-il pour autant en conclure que la construction d'éoliennes est souhaitable partout ailleurs qu'en Suisse? Certains ne s'en privent pas.

Cette attitude me paraît toutefois dénuée de tout sens de solidarité et de responsabilité. L'attitude « nimby » (*not in my backyard*, pas dans mon jardin) est une posture d'enfants gâtés qui oublie qu'ils sont des humains inscrits dans l'environnement et dans l'histoire, et qui veulent profiter à tout moment de l'ensemble des commodités liées à la disponibilité de la nature et de l'énergie, en exportant les ouvrages qui sont liés au maintien de ce confort. Et si l'argument selon lequel le CO<sub>2</sub> doit être compensé localement est retenu, nous devrions avoir la cohérence de permettre cette compensation en encourageant les énergies renouvelables ici. Si de surcroît on compte les difficultés techniques et économiques liées à l'importation de courant étranger, avec les lignes à très haute tension qui ne sont pas non plus chéries par les ennemis des éoliennes, on voit qu'une attitude de pure opposition à l'implantation d'éoliennes en Suisse est incohérente.

Les textes constitutionnels, légaux, réglementaires, les programmes de législation, les chartes de toutes sortes (dont la nôtre) regorgent d'ailleurs d'envoies sur la double nécessité des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable et locale et sa « décarbona-

tion ». Depuis les expériences cuisantes liées à l'interminable mise en œuvre de l'AVS ou de l'assurance maternité, on sait les difficultés qui peuvent surgir au moment de concrétiser de grands principes. Il n'empêche que la question des énergies renouvelables devrait être traitée aujourd'hui avec diligence, en une période où les économies d'énergie thermique sont possibles mais vont progresser au rythme lent de l'évolution du parc immobilier, et au moment où la consommation d'électricité ne fléchit que peu et va conduire à des scrutins populaires déterminants sur la construction de nouvelles grandes centrales, nucléaires en particulier. Cette situation d'urgence et de construction d'une vision à long terme devrait animer les Verts et les encourager à arbitrer très rapidement sur la question de l'énergie éolienne en Suisse.

### ÉNERGIE, APPROCHE QUANTITATIVE

Pour ce faire, une discussion ouverte sur les relations entre paysage, nature et culture reste à mener. Mais elle doit aussi être informée par des données fiables. Reste en particulier à évaluer le rapport entre la nuisance induite par une éolienne et son apport énergétique. Si la production éolienne devait rester minime et coûteuse, il serait peut-être absurde de persévérer dans cette voie.

Mais tel n'est pas le cas. Contrairement à ce qui est paru récemment dans les journaux, la production éolienne ne serait pas anecdotique à l'échelle nationale. On a pu lire récemment que l'implantation de 1000 grosses éoliennes en Suisse ne permettrait de produire que moins de 3% de l'électricité consommée dans le pays. Outre le fait que ceux qui produisent ces chiffres sont par ailleurs – et à raison – des militants de la réduction de la consommation d'énergie, et qu'ils oublient soudainement cet argument dans leur comparaison, les chiffres qu'ils avancent sont tout simplement faux. 1000 éoliennes de la taille de celles situées dans le Bas-Valais et implantées dans une zone favorable permettraient de produire près de 5 térawattheures, environ 8% de l'électricité consommée annuellement en Suisse, soit bien plus que les 3 térawattheures produits par la centrale nucléaire de Mühleberg. C'est à raison que le Tribunal fédéral a décidé que la production éolienne pouvait être qualifiée de significative.

Bien plus, les puissances installées des nouvelles éoliennes ont maintenant doublé par rapport à celles de Collonges et de Martigny, sans que les mâts et les pales augmentent du même facteur. 1000 éo-

liennes de nouvelle génération permettraient donc de produire plus de 15% de l'électricité consommée en Suisse. A l'échelle locale, il suffirait que Lausanne installe 10 éoliennes bien placées pour obtenir plus de 10% de l'électricité distribuée par les Services industriels de la ville.



Le potentiel de l'énergie éolienne est donc loin d'être négligeable. C'est précisément parce que ce potentiel est important qu'il faut réguler les projets et les intégrer dans des planifications territoriales et paysagères soigneuses. Le plan directeur cantonal a récemment fait un pas dans cette direction, en réponse à une intervention verte en ce sens.

Mais refuser purement et simplement d'entrer en matière sur l'utilisation de ce potentiel n'est pas digne d'une position verte. C'est bien plutôt en proposant d'encadrer avec intelligence le développement local de l'énergie éolienne que les Verts peuvent accompagner le processus. Demander des mesures de compensation propres à améliorer le cadre de vie, non seulement dans la nature mais aussi dans les parties peuplées et denses du pays: enterrement de lignes, parcs péri-urbains, soutien à l'agriculture biologique et extensive de proximité, etc.

Certains trouvent belles les éoliennes, d'autres sont rebutés par leur présence. Ce qu'il faut souligner en conclusion, c'est qu'elles sont les plus réversibles des infrastructures de production électrique. Une centrale nucléaire produit des déchets qu'il faut surveiller durant des milliers de siècles. Un barrage et une usine hydro-électrique ne peuvent être démantelés aisément. Une éolienne ne laissera pas de trace si l'on devait considérer qu'elle a été mal placée ou qu'elle peut être remplacée par d'autres ouvrages. On peut revenir à l'état antérieur sans difficulté, si les mesures d'accompagnement ont été bien conduites (enterrement des lignes et des équipements de transformation). Tout au plus peut-on redouter que, dans quelques décennies, les indéfectibles protecteurs des monuments et des sites en demandent l'inscription au patrimoine...



Jean-Yves Pidoux

Conseiller municipal (exécutif), Lausanne, en charge des Services industriels  
Député au Grand Conseil VD

## Industrie éolienne dans l'Arc jurassien romand: une gabegie en matière de politique territoriale et énergétique

**La planification des éoliennes dans l'Arc jurassien romand est chaotique**, voire à la limite de la gabegie, car chaque canton a des instruments de planification différents. De plus, plusieurs projets ont été lancés avant les planifications et ne sont plus soumis aux nouveaux critères établis récemment. Pire même, les démarches hétérogènes des cantons n'ont pas empêché le développement de projets hors des sites retenus.

La planification des parcs éoliens doit tenir compte des sensibilités des populations et des spécificités géographiques. L'attachement à la protection des crêtes et du paysage ne peut pas être négligé au profit de la marchandisation par quelques industries peu scrupuleuses de paysages et de nature qui sont le bien de tous.

L'intérêt général doit primer en termes de retombées économiques pour la région et les communes concernées par l'exploitation de cette ressource, qui doit participer au développement régional. L'apparition de mouvements d'opposition citoyens de plus en plus nombreux, voire même l'opposition de certaines villes et communes, montrent l'importance de mener

un processus démocratique de validation des sites à retenir dans les planifications cantonales.

La manière dont les négociations ont été menées jusqu'à présent par les promoteurs, communes et propriétaires des terrains pose de sérieux problèmes en matière de défense de l'intérêt général. Dans la pratique les négociations entre les

promoteurs et propriétaires ne tiennent pas toujours compte de la situation régionale. D'autre part, les compensations offertes par les promoteurs aux communes ne sont pas nécessairement conçues pour minimiser les effets négatifs des projets sur le paysage et la nature.

La planification des éoliennes est pensée à court terme. Les études d'impact environnementales, quand elles sont réalisées, ne portent pas sur les impacts sociaux et économiques des parcs d'aérogénérateurs aux niveaux local et régional, à moyen et à long terme. Les évaluations concernent surtout les impacts directs des installations alors que les effets à long terme sont totalement ignorés.

### PESEE D'INTÉRÊTS POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Il semble fort probable que les buts énergétiques établis par la Confédération soient trop ambitieux pour ne pas seulement concerner des zones sans conflit avec le paysage et la nature. Les objectifs de production ont été établis en fonction du potentiel éolien, sans prendre en considération la réelle disponibilité en sites pas ou peu sensibles. Il est donc d'autant plus important de définir la part que les éoliennes doivent occuper dans le bouquet des énergies renouvelables.

Un des points essentiels à soulever est l'affaiblissement des acquis de la protection de la nature et du paysage dans la

pesée d'intérêts relative aux projets d'installation d'éoliennes. L'enthousiasme pour les éoliennes génère un abandon de valeurs qui étaient reconnues et partagées: la protection des objets inscrits dans les inventaires (fédéraux, cantonaux, communaux, décrets de protection...) est remise en question, par exemple par des propositions de modifications de leur périmètre pour pouvoir installer des éoliennes (voir la demande vaudoise de modification d'un site IFP) ou carrément par l'omission dans la planification cantonale de décrets de protection du paysage (tel le décret de protection des crêtes du Jura neuchâtelois).

### LA TRANSFORMATION DES PÂTURAGES ET CRÊTES EN USINE ÉLECTRIQUE GÉANTE

Il est indispensable de considérer de manière sérieuse et responsable les parcs éoliens comme des sites industriels, d'apprécier leur risque de dangerosité et d'établir des réglementations strictes de sécurité pour le public. Plus de 1000 machines d'une hauteur pouvant atteindre 150 à 180 m sont envisagées. A une telle échelle, il s'agit bien de la réaffectation totale d'un territoire: l'arc jurassien est destiné à se muer en complexe industriel majeur voué à la production d'électricité. En conséquence, les périmètres d'interdiction d'implantation d'éoliennes à proximité des zones d'habitation pour raison de sécurité doivent être révisés en se basant sur l'expérience d'autres pays euro-

péens. La distance minimale de 300 m aux sites bâtis et immeubles habités, recommandée par le concept d'énergie éolienne pour la Suisse en 2004, paraît obsolète au vu de l'évolution de la taille des machines et donc de la portée des possibles éjections des débris ou de glace. La recommandation de distance minimale de toute habitation devrait être de l'ordre de 1500 mètres et un périmètre de sécurité autour des installations doit strictement interdire l'accès du public.

### L'ÉOLIENNE, SYMBOLE INCONTESTABLE DE L'ÉCOLOGIE?

L'éolien industriel ne fait pas l'unanimité dans tous les milieux. Active dans le domaine des impacts des aérogénérateurs sur notre cadre de vie depuis bientôt vingt ans, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) dénonce l'offensive des lobbies de l'éolien industriel sur le patrimoine naturel et paysager en Suisse et plus particulièrement sur le massif jurassien. Sa voix peine cependant à se faire entendre tant l'éolienne est érigée en symbole incontestable de l'écologie. Or si ce moyen de production d'électricité est intéressant dans certaines conditions aérologiques, il n'est que très peu adapté à la Suisse, où la production attendue restera totalement marginale. Pourquoi alors saccager définitivement l'une des plus belles régions de notre pays, condamner son tourisme vert et péjorer la qualité de vie de ses habitants?

Chaque machine nécessite des infrastructures dévastatrices. La réalité de ces chantiers initiés en pleine nature tranche radicalement avec la vision bucolique qui est en général donnée de l'éolienne. Ce sont des coins de montagne préservés qui sont généralement concernés par ces dizaines de projets. Ceux qui connaissent ces endroits peuvent rapidement juger du terrible bouleversement que de telles opérations engendrent pour l'environnement. Autrement dit, le bénéfice à attendre en termes de protection de l'environnement est sans commune mesure avec les dégâts infligés à ce même environnement.

Cela paraît incompréhensible, voire parfaitement absurde aux yeux des écologistes qui ont le respect de notre patrimoine. En fait, ce sont essentiellement des motivations mercantiles, politiques, voire électoralistes, qui se trouvent à l'origine de cette nouvelle entreprise de bétonnage et de destruction sans précédent.

Les objectifs de production d'énergie renouvelable auraient dû être bien mieux définis au préalable par la Confédération et distinguer la part de l'apport des éoliennes. Les cantons auraient dû planifier en commun les critères pour la délimitation des périmètres destinés à l'installation d'éoliennes avant de lancer leurs planifications respectives dans le désordre le plus total. Une véritable pesée d'intérêts des effets des parcs éoliens sur le paysage doit être effectuée en regard de la destination de l'énergie produite. Les cantons peuvent encore réagir et mettre fin à cette gabegie en matière de politique territoriale et énergétique: en décrétant un moratoire pour éviter une prolifération de projets échappant à tout contrôle.



**Roman Hapka**  
Directeur suppléant de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)

## Les éoliennes dans le vent, le nucléaire au placard!

Le débat entre les partisans du courant éolien et les défenseurs du paysage ne doit pas faire oublier un des buts stratégiques de la politique énergétique verte: la sortie du nucléaire. Concernés à plus d'un titre, les Verts du Jura bernois prennent position.

La pénurie électrique annoncée il y a trente ans n'a pas eu lieu; avec l'oubli des accidents majeurs de Three Miles Island et Tchernobyl, le lobby nucléaire veut construire de nouvelles centrales alors que le gisement d'économies d'énergie est gigantesque et que les énergies renouvelables offrent un potentiel énorme, pour peu qu'on prenne la peine de le développer.

En trente ans, l'utopie de ces énergies est devenue crédible, voilà toute la différence. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ont su faire leurs preuves, alors que l'atome est toujours aussi dangereux. Il faut cesser cette fuite en avant insensée et abandonner définitivement une technologie risquée et obsolète. Pour nous, le nucléaire n'est ni une option, ni une fatalité: il est simplement superflu.

Nous sommes indignés par la décision irresponsable du DETEC de prolonger de manière illimitée l'autorisation d'exploiter Mühleberg, la plus vieille, la plus contestée et la plus dangereuse des centrales suisses.

Il faut imposer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Nous exigeons des décisions politiques claires pour que l'Ordonnance sur l'énergie (OEne) puisse déployer tous ses effets. Il faut que la rétribution au prix coûtant puisse se réaliser massivement; il faut donc rapidement débloquer les crédits nécessaires. Que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas assez d'argent pour cela dans un des pays les plus riches de la planète!

Les éoliennes ne sont pas les seules sources de production d'énergie propres et ne doivent pas être posées de manière irraisonnée sur l'ensemble de l'Arc jurassien sans prendre en compte les aspects sociaux, économiques, naturels et paysagers. Ainsi, nous soutenons un développement éolien coordonné à l'échelle des cantons de Berne, Neuchâtel et Jura, voire de l'arc jurassien. Cette approche globale devra garantir une cohérence au niveau régional ainsi qu'une maîtrise des aspects économiques par les collectivités locales. Nous sommes favorables au principe de concentration en un minimum de sites à très grande capacité de production qui feront l'objet d'une planification intercantonale.



**Pierre Amstutz**  
Député au Grand Conseil BE



## Touche pas à mon antenne!

Culminant à 120 mètres du sol, l'antenne de la station de télécommunications du Chasseral est une vision familière aux marcheuses et marcheurs qui parcourent les crêtes du Jura.

A tel point qu'on en a fait le symbole du parc naturel régional du même nom, un espace de 200 km<sup>2</sup> que les communes environnantes s'appliquent à gérer dans le respect du patrimoine naturel et culturel. L'accent est mis sur la valorisation de ressources écologiques, mais également sur une exploitation touristique responsable. S'adressant aux « amoureux de la nature » et vantant un paradis de la biodiversité, les documents publicitaires qui présentent le parc arborent fièrement un logo orné d'une petite antenne... Un « monument » dont l'esthétique est discutable, mais qu'il serait hors de question aujourd'hui de déboulonner au nom de la protection du paysage, tant il est devenu source d'identification pour toute la région. A méditer!

BS



Mkat/CC

# Le vent est-il une « chose sans maître » ?

La commission législative du Grand Conseil neuchâtelois, composée de 15 membres, a examiné à sept reprises un projet de loi des députés verts sur l'énergie éolienne demandant que la gestion des parcs éoliens soit confiée aux pouvoirs publics. Lors de cet examen, deux avis de droit ont été produits. Selon l'interprétation qu'ils donnent de la loi, la marge d'action des Verts est inexistante sur ce sujet. Il ne faut cependant pas perdre de vue le caractère politique d'une telle analyse. Du grain à moudre pour les juristes verts, qui auront la charge de contrer les arguments ci-après.

Le premier avis de droit, rédigé par Florence Guillaume, de l'Université de Neuchâtel, précise les points suivants. Les éoliennes de plus de 30 mètres sont des constructions immobilières. Cela implique que le propriétaire du terrain est le propriétaire de l'éolienne. Cela implique aussi que toute construction d'éolienne doit respecter des règlements juridiques, comme le droit des constructions, le droit de l'aménagement du territoire, le droit de l'environnement, etc.

Le projet de loi des Verts propose de traiter le vent et/ou l'énergie éolienne comme une chose sans maître. De telles choses existent dans le droit suisse, en vertu de l'art. 664 du Code civil. Il s'agit des eaux publiques, des régions impropres à la culture, rochers, éboulis, etc. Si le vent ou l'énergie éolienne étaient des choses sans maître, alors il reviendrait aux cantons de s'en occuper, aux termes de l'art. 661 al.1 CC. Mais l'avis de droit coupe court à cette argumentation.

D'une part, le vent n'étant pas une chose, il ne peut donc pas être une chose sans maître. Il n'est pas une chose parce qu'il n'est pas une portion délimitée et impersonnelle de l'univers matériel susceptible d'une maîtrise humaine. L'air est en effet à la disposition de tous, comme la lumière du soleil. Et même s'il était une chose, il ne pourrait pas être un immeuble dans « l'usage commun par nature », comme l'est le sous-sol. Ni la jurisprudence ni la doctrine n'ont traité de l'espace atmosphérique à ce jour, contrairement au sous-sol. La juriste en conclut « que l'espace atmosphérique n'est tout simplement pas un immeuble: il ne s'agit pas d'une portion de la surface terrestre ni d'un élément étroitement attaché au fond » (p. 10). De là découle la conclusion, les cantons ne peuvent pas traiter le vent comme une chose sans maître et se l'approprier à ce titre.

L'énergie éolienne est l'énergie que l'homme tire du vent, et qui peut, à son tour, produire de l'énergie électrique. Cette éner-

gie a un autre statut juridique que le vent. L'art 713 CC prévoit en effet que le propriété mobilière concerne les biens que l'on peut transporter ainsi que « les forces naturelles qui sont susceptibles d'appropriation ». L'énergie éolienne entre ainsi dans la catégorie des choses, contrairement au vent. Mais elle n'est pas sans maître au sens de l'art. 718 CC, qui concerne les choses mobilières sans maître. En effet, cette énergie est produite par une éolienne, et le propriétaire de l'éolienne est le propriétaire de cette énergie. Ainsi ni le vent ni l'énergie éolienne ne sont des choses sans maître.

Le second avis émane du service juridique cantonal. Il relève qu'il existe une loi sur les mines et carrières, qui ont été déclarées propriétés de l'Etat, et une concession est nécessaire pour les exploiter. Mais ni les éoliennes ni le vent ne sont propriété de l'Etat actuellement, et on ne peut donc pas élaborer une loi par imitation. Il y a cependant dans les deux cas un fil rouge identique, à savoir celui d'intérêt public.

Grâce à cette notion, l'Etat peut agir pour des questions de politique sociale, d'ordre public, mais aussi pour respecter « l'imperatif de l'équilibre écologique incluant le souci de ménager l'énergie et les ressources naturelles non renouvelables » (p. 6).

Cet avis de droit pointe un problème relatif au respect du droit de l'aménagement du territoire. Ce droit prévoit des pesées de tous les intérêts publics et privés en jeu dans un projet, et il n'est pas possible de favoriser un intérêt – en l'occurrence celui de l'Etat à produire de l'énergie éolienne – dans une loi cantonale. Ce serait une violation du droit fédéral.

Pour terminer, le service juridique examine s'il est possible de soumettre à concession l'exploitation de l'énergie éolienne. Une telle concession nécessiterait que l'Etat ait un monopole de droit sur cette exploitation. Mais l'Etat ne peut élaborer des monopoles de droit que dans des conditions très strictes. Un monopole de droit sur l'exploitation de l'énergie éolienne viole le droit

fondamental de la propriété (art. 35 Cst) et le droit de la liberté économique (art 29 Cst). La violation d'un droit fondamental est possible s'il respecte les conditions énumérées à l'art 36 de la Constitution: il faut une base légale, la restriction doit être justifiée par un intérêt public, et elle doit être proportionnée au but visé. Finalement, l'essence des droits est inviolable.

A la lumière de cet article, le service juridique du canton a conclu que le projet de loi des Verts n'était pas recevable. Une telle restriction des droits de propriété et de liberté économique ne serait pas justifiable, même si l'intérêt public existe. Il y aurait, selon le service juridique cantonal, disproportion entre le but que l'on cherche – encourager le développement de l'énergie éolienne, régler les modalités de son exploitation et assurer l'autonomie énergétique du canton – et le moyen, en l'occurrence une atteinte grave au droit de propriété et de liberté économique. En d'autres termes, on pourrait atteindre le même but avec une politique qui restreindrait moins les droits fondamentaux. Par ailleurs, le politique fédérale en matière d'ouverture du marché de l'électricité va dans une toute autre direction, elle se base sur le libéralisme économique et non le monopole étatique. Un principe que les Verts avaient combattu à l'époque, et qu'ils n'ont pas davantage de raisons d'accepter aujourd'hui.

En guise de conclusion: il est difficile de convaincre avec un projet de loi qui remet en question l'ordre juridique suisse! Mais il nous faut remettre l'ouvrage sur le métier, expliquer ce que nous voulons et pourquoi nous le voulons, sans faiblir, comme le Joran qui souffle sur nos têtes.

**Catherine Loetscher**  
Présidente du Conseil général de Neuchâtel



# Le paysage a une valeur, mais a-t-il un prix?

En 2008, Laurent Debrot avait publié dans le *Bulletin Vert*\* un texte intitulé « Pour qui souffle le vent? ». Les Verts neuchâtelois y dénonçaient la ruée vers l'or transparent que constitue la force éolienne, avec ses prospecteurs d'un nouveau type plantant leurs petits fanions sur nos alpages, comme au temps du Far West, mais cette fois à coup de juteux contrats avec les propriétaires. Depuis, le lucratif commerce « vert » s'est confirmé et de nombreux investisseurs, terme souvent convenu pour parler de spéculateurs, ont investi l'ensemble des terrains propices, et même au-delà.



\* Bulletin Vert 13/14, nov.-déc. 2008/jan.-fév. 2009

- Pour en savoir plus
- Les pour et les contre:
- [www.suisse-eole.ch](http://www.suisse-eole.ch)
  - [www.juracretes.ch](http://www.juracretes.ch)
- Données sur l'éolien en Suisse:
- [www.wind-data.ch](http://www.wind-data.ch)
- Sur les éoliennes de la plaine du Rhône:
- [www.rhoneole.ch](http://www.rhoneole.ch)
- Consulter aussi les sites du WWF et de Pro Natura qui consacrent des pages à l'énergie éolienne
- [www.wwf.ch](http://www.wwf.ch)
  - [www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

Le document exposant la politique énergétique des Verts peut être téléchargé sur [www.verts.ch](http://www.verts.ch), rubrique « Positions »

Face à cette soudaine invasion, les sentiments sont mitigés: satisfaction de voir qu'enfin on se préoccupe de production d'énergie renouvelable (bien que l'hydroélectrique date de plus d'un siècle) et crainte d'une dégradation accélérée de notre environnement.

Cette crainte pourrait se traduire ainsi: le paysage a une valeur, mais a-t-il un prix? Bien que le paysage soit un bien commun, on tolère que sa transformation soit une affaire privée qui se cantonne à la stricte propriété foncière. L'urbanisation de nos campagnes a rarement été combattue pour des raisons exclusivement paysagères et le passage des autoroutes et lignes à haute tension rencontra peu d'oppositions puisque la plupart d'entre nous pouvions en profiter... L'intérêt public était alors sauf.

Mais quel intérêt public y a-t-il à laisser un promoteur bouleverser un paysage alors que son seul souci est de placer des capitaux avec un rendement garanti intéressant?

Dans leur prise de position sur la consultation du plan directeur éolien neuchâtelois, les Verts ont relevé un autre problème: les énergies renouvelables ne doivent pas être un alibi à notre société de consommation. Comment peut-on tolérer aujourd'hui que leur développement ne parvienne même pas à combler l'augmentation de notre consommation d'énergie? Tout en soutenant le projet, ils ont donc exigé qu'il soit intégré dans une politique générale visant une société énergétique durable.

Encore faut-il savoir comment appliquer cette proposition à laquelle tous pourraient adhérer en théorie. Force est de constater que la production d'énergie

est rentable, surtout quand elle est renouvelable, qu'elle bénéficie de soutiens étatiques et qu'elle redore l'image écornée des électriciens. De plus, elle est facilement mesurable, puisqu'on parle ici de kWh produits. Mais les économies d'énergie, pas toujours ou pas encore rentables, sont souvent une affaire décentralisée, touchant chaque citoyen et chaque entreprise. In fine, il est du ressort de la Confédération et des cantons d'en faire la promotion, et comme chacun sait, ils sont toujours sans le sou. Lorsqu'on parle de Négawatt produits, il ne s'agit pas d'une quantité, même négative comme le serait le Négawh, mais d'un potentiel d'économie... pas facile à quantifier!

Donc, comment concilier les intérêts des producteurs et la responsabilité des Etats?

Aujourd'hui, il y a urgence à exploiter au mieux nos ressources énergétiques, comme il y a urgence à consommer toute énergie avec sobriété. C'est le même combat, c'est le même intérêt public. Comme le vent et le paysage dépassent la propriété privée, laissons nos collectivités les exploiter avec intelligence pour garantir notre avenir énergétique et ne les abandonnons pas à la cupidité de quelques spéculateurs. Aujourd'hui le cadre législatif ne peut le garantir, mais nous sommes un parti politique et les lois sont faites pour pouvoir être changées.



**Laurent Debrot**  
Député au Grand Conseil NE

## La réalisation de 200 rues piétonnes en ville de Genève: c'est bien parti!

Le 22 octobre 2008, les Verts déposaient une initiative municipale demandant l'aménagement de 200 rues ou tronçons de rue «**ouverts à la vie et aux mobilités douces**»<sup>1</sup>. Le 18 janvier 2010, grâce à la majorité verte-rose-rouge, mais également avec le soutien du Parti radical, l'initiative a été adoptée par le Conseil municipal (le parlement de la Ville), à une confortable majorité de 48 voix sur 80.

**D**u coup, l'initiative ne passera pas en votation populaire: conformément à la Constitution, une initiative acceptée par le parlement n'a pas à être soumise au vote, mais doit être mise en œuvre immédiatement par le pouvoir exécutif (en Ville de Genève, le Conseil administratif).

Et maintenant, où en sommes-nous?

Le Conseil administratif a récemment présenté une proposition convaincante de réalisation de l'initiative, à laquelle les Verts – en tant qu'initiateurs – ont été invités à collaborer: il s'agit de rien moins que de piétonner et d'ouvrir aux mobilités douces cinquante rues par année pendant quatre ans. Les rues choisies feraient l'objet d'une mise à l'essai d'une année (soumise à autorisation des autorités cantonales...), permettant de tester en situation réelle l'impact de la mesure: impact sur le trafic, mais aussi appropriation de l'espace par les habitants, effet pour les acteurs économiques du quartier, etc.

Après examen par la commission aménagement du Conseil municipal, qui soutient cette proposition, un vote en plénière doit intervenir fin juin 2010 pour un crédit d'étude destiné à déterminer les 200 rues-cibles et le premier lot de cinquante rues à piétonner en priorité.

Si tout se passe comme nous l'avons négocié avec nos partenaires, le crédit de réalisation d'un premier lot de cinquante rues pourra être voté avant la fin de la législature, au printemps 2011 déjà.

Sans attendre, et déterminés à faire entendre la voix des habitants, les militants et militantes vertes ont décidé d'aller sur le terrain et de rencontrer associations et habitants. Ces rencontres ont été extrêmement riches.

Elles ont non seulement permis de réactiver de nombreuses demandes dormant dans les tiroirs de l'administration, mais aussi de faire émerger de nouvelles



Leonor Iten

idées, orientées tant sur la création de places piétonnes comme centres de vie du quartier que sur l'aménagement de cheminements piétonniers (par exemple entre les commerces et les supermarchés, ou en direction d'une école).

Il suffit d'une étincelle... Emportés par leur propre enthousiasme, certains habitants créent de véritables projets pour redonner vie à des quartiers parfois sinistrés par le trafic automobile. Ainsi à la rue Dancet, dans le quartier de Plainpalais, on pourrait remplacer un immense parking à ciel ouvert (de nombreuses places souterraines étant sous-utilisées) par une voie en zone de rencontre à 20 km/h permettant la desserte des magasins, un parc et une piste cyclable.

Il arrive aussi que des habitants nous téléphonent pour nous demander de ne pas oublier «leur rue», et nous savons que le Service de l'aménagement, compétent dans ce dossier, reçoit également de nom-

breux appels et propositions directement des administrés.

A l'occasion des manifestations de quartier appelées «La rue est à vous», où s'organisent vide-greniers, concerts et animations, les Vertes et Verts du quartier sont présents, par le biais des associations dont ils sont membres, et poursuivent les contacts et les discussions visant à choisir les rues à piétonner.

Enfin, nous avons pour objectif d'aller plus particulièrement à la rencontre des commerçants de proximité, des petits entrepreneurs, des entreprises de l'économie sociale et solidaire. En effet, la droite, qui affirme être leur unique porte-parole, prétend qu'ils seraient tous farouchement opposés à l'ouverture des rues à la vie et aux mobilités douces. Rien n'est moins vrai, bien sûr, et nombre d'entre eux, au contraire, savent que leur commerce profiterait d'une terrasse plus grande, d'un accès plus aisé pour les personnes

âgées. Nous sommes décidés à faire entendre ces voix – déterminantes pour éviter les oppositions «automatiques» et dépasser les blocages.

En cette année de campagne pour les élections municipales de mars 2011, nous sommes bien conscients des risques de blocages politiques, voire politiques. Il conviendra également de ne pas désarmer sur ce front.

Force est pourtant de constater que notre initiative suscite un véritable appel d'air – au sens propre comme au sens figuré! Les attentes sont fortes, et pour y répondre, nous resterons mobilisés avec confiance et détermination sur le terrain comme au Conseil municipal, pour assurer la mise en œuvre de notre initiative au cours des prochains mois.

Notre ambition: un véritable changement de la qualité de vie dans les quartiers, un air moins pollué, des rues moins bruyantes, des nuisances moindres, un trafic réduit, des espaces publics dévolus prioritairement à la vie de quartier, plus verts, plus conviviaux et plus solidaires. Tout un programme. Vert, bien sûr!



**Fabienne Fischer**  
Présidente des Verts/  
Ville de Genève

<sup>1</sup> Voir Miguel Limpo, «Bientôt 200 rues piétonnes en ville de Genève?», *Bulletin Vert* 13/14, nov.-déc. 2008/jan.-fév. 2009.



Leonor Iten

## Apprentissage et sans-papiers

Depuis les années 1990, les enfants des sans-papiers sont autorisés à suivre la scolarité obligatoire dans tous les cantons suisses sans que les autorités chargées de l'expulsion de leurs parents n'aient connaissance de leurs noms et adresses. Cette situation résulte de l'acceptation par la Suisse de la **Convention internationale des droits de l'enfant**.

**E**n l'absence de législation, divers cantons, dont Vaud, ont étendu cette disposition à la fréquentation des gymnases, voire des universités pour les élèves dont les résultats scolaires étaient suffisants. Par contre, les élèves un peu moins brillants se sont retrouvés sans solution. La loi sur les étrangers et la loi sur le travail interdisent en effet tout travail salarié à des étrangers en situation irrégulière. Le système d'apprentissage dual, avec salaire d'apprenti, même modeste, est assimilé à un travail salarié par l'ordonnance d'application.

En réponse à une motion, la Municipalité de Lausanne a affirmé vouloir permettre à de jeunes sans-papiers de concourir pour une place d'apprentissage lausannoise dès août 2011.

Simultanément, une motion Hodggers (Verts/GE) et une motion Barthassat (PDC/GE), demandant la possibilité d'apprentissage pour les jeunes sans-papiers ont été acceptées par le Conseil national<sup>1</sup>.

La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a affirmé en réaction que ces jeunes n'étaient pas responsables des fautes de leurs parents et qu'elle était ouverte à la recherche

d'une solution. L'Etat de Genève permet déjà un apprentissage en école professionnelle (sans travail salarié) aux jeunes sans-papiers.

Par sa réponse, la Municipalité veut faire bouger un dossier où l'hypocrisie et les attitudes contradictoires sont évidentes.

Simultanément, elle recherche à la fois des solutions déjà légales (chèque formation, fondation pour l'apprentissage, entreprise sociale), permettant d'éviter l'aspect contrat de travail en cas d'attitude intransigeante de l'Etat, et des solutions plus ordinaires misant sur un assouplissement de l'ordonnance ou un changement de législation. Affaire à suivre.



**Daniel Brélaz**  
Syndic de Lausanne  
Conseiller national VD

<sup>1</sup> En juin, le Conseil des Etats les a renvoyées en Commission des institutions politiques pour approfondissement.

## Le Réseau santé Valais, entre attaques et vision politique avant-gardiste

En 2005, le gouvernement et le parlement valaisans ont créé le Réseau santé Valais (RSV). Il s'agissait, en résumé, d'une planification cantonale pour la gestion des hôpitaux (réduction des six hôpitaux de soins aigus pour un bassin de population de moins de 300 000 habitants) avec dans l'idée une meilleure utilisation des capitaux publics mis à disposition pour la santé et la création d'une entité paraétatique subventionnée pour une cantonalisation des infrastructures.

Ce long processus a amené le Valais à accepter une loi avant-gardiste reléguant les régionalismes aux oubliettes. Ces cinq dernières années, une structure a pu être mise en place sans trop de heurts, à force de travail à la tête du RSV, de conviction au sein du Département de la santé et d'engagement de tout le personnel soignant sur le terrain.

Ces derniers mois, le RSV a connu une méchante vague d'attaques sur la qualité des soins dispensés en Valais, visant en réalité à remettre en cause le bien-fondé du RSV lui-même. Le point de départ de la polémique a été le non-respect de certaines règles hiérarchiques de la part d'un médecin de l'hôpital de Sierre, qui avait des doutes sur la qualité de certains soins dispensés par un collègue de ce même hôpital. Par la suite, l'ancien conseiller d'Etat radical Serge Sierro, en fonction lors des discussions sur la création du RSV, et l'ancien professeur d'université Jean-Claude Pont ont publié une série de quatre rapports dénonçant la qualité des soins, le fonctionnement et l'organisation administrative du RSV. Tout le Valais s'est mis en émoi: les patients inquiets de la qualité des services, le monde politique quant à la réaction à avoir, le RSV par le biais de ses dirigeants pour ce qui est de la réplique à adresser aux détracteurs du réseau.

Dans ce contexte, les Verts valaisans ont demandé aux instances du RSV et au Département de la santé de communiquer pour rassurer la population sur la qualité des soins en Valais. Les Verts ont aussi exigé que la protection de la personnalité des soignants du RSV soit garantie par leur employeur. Il n'était pas admissible de laisser circuler des sous-entendus et des contre-vérités. Le chef actuel du Département, Maurice Tornay, et les instances dirigeantes du RSV devaient assumer leurs responsabilités respectives d'information; le premier face aux autorités politiques en tant qu'instance de haute surveillance du RSV, les seconds face à la population en général et face au personnel travaillant au sein du réseau.

Pour les aspects d'organisation et de vision politique, les Verts valaisans ont tenu à réaffirmer le bien-fondé du RSV. Le passage de six hôpitaux à trois hôpitaux régionaux était un premier pas correct vers une planification qui fera encore des déçus chez les tenants du régionalisme exacerbé. Aux alentours de 2012, les Verts soutiendront d'ailleurs un deuxième pas important lorsque la planification hospitalière suisse contraindra très probablement le Valais à concentrer ses compétences et ses investissements vers un seul site hospitalier cantonal. Force est de constater que la première concentration a déjà favorisé une meilleure qualité des soins et que le Valais n'a effectivement pas à rougir face aux autres cantons en termes de chiffres de ré-hospitalisation, d'erreurs médicales ou de décès. La deuxième concentration la pérenniserait dans l'espace hospitalier suisse qui soumettra les hôpitaux à rude concurrence dès 2012 avec le nouveau système de financement LAMal.

Pour les aspects liés à la qualité des soins, les Verts ont également demandé que le RSV accepte de bonne grâce un audit externe, indépendant et émanant de personnalités reconnues. C'est la meilleure réponse que l'on puisse apporter à l'ensemble des rapports diffusés sur le RSV où MM. Sierro et Pont feignent de mettre le doigt sur la qualité des soins, mais attaquent vertement l'organisation interne du RSV, la planification hospitalière présente et à venir et les rapports – pourtant réglés par des lois dont la légitimité ne peut échapper à un ancien conseiller d'Etat – entre le RSV et l'Etat du Valais.

Prendre un peu de hauteur dans le dossier de la planification hospitalière valaisanne est nécessaire à l'heure où cette réflexion est menée dans plusieurs cantons et même au niveau confédéral. Car il est bon de se rappeler que dès 2012, la concurrence ne se fera plus entre Sierre, Sion et Martigny, mais bien entre les grands centres hospitaliers universitaires de toute la Suisse. Qu'on le veuille ou non!



**Marylène Volpi Fournier**  
Députée au Grand Conseil

## Un partenariat pour l'écologie

Ne trouvez-vous pas, vous aussi, aberrant le volume de déchets inutiles encore produits en ce XXI<sup>e</sup> siècle par l'activité commerciale? Du sachet en polyéthylène proposé gratuitement – et utilisé une vingtaine de minutes pour ensuite se dégrader en 400 ans – au sur-emballage de chaque denrée en passant par la destruction d'aliments encore comestibles mais invendables, le gaspillage est au rendez-vous. Or, le faible taux de recyclage de ces déchets et leur fréquent abandon sur la voie publique induisent des problèmes environnementaux ainsi que des coûts importants pour les collectivités publiques.

Les Jeunes VertEs de Neuchâtel sont sensibles aux graves conséquences que ces bouts de plastique et autres emballages non-écologiques peuvent avoir sur la qualité de vie en ville, la nature ou encore les finances publiques. Ils ont donc décidé d'agir à leur échelle et de lancer leur première motion populaire intitulée «Partenariat pour l'écologie» et qui vise à rendre plus propre l'activité des commerces et restaurants en limitant le volume de leurs déchets.

Inspirée du projet d'«éco-contrats» mis sur pied par la Ville de Genève, cette motion demande au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un système de partenariats avec ces acteurs économiques qui pourrait déboucher sur la création d'un «label» récompensant les initiatives individuelles. Le projet genevois a montré que des résultats encourageants peuvent être atteints, même en l'absence d'une valorisation de la démarche à travers un label.

L'objectif est d'inciter les partenaires à optimiser le tri des déchets et leur taux de recyclage, limiter l'impact de ces déchets sur le domaine public, mais aussi leur production à la source (comme pour les sacs plastiques distribués gratuitement à la sortie des commerces), et favoriser également les dons alimentaires à des associations caritatives ou aux épiceries sociales sur le modèle du CARL lausannois.

Les Jeunes VertEs estiment qu'un tel système pourra donner une impulsion positive à la politique environnementale et à l'image écologique de la région. La motion sera déposée le 31 août à la chancellerie cantonale.

**Inès Gonzalez Garcia**  
Jeunes VertEs NE

# Pour une politique environnementale cohérente

Un projet ambitieux de taxation des véhicules était en consultation dans le canton du Jura. Tout en faisant face à de nombreuses oppositions – la droite dure notamment revendique des baisses de taxes linéaires – et même si le projet n'était pas idéal, les Verts jurassiens espéraient que le gouvernement maintiendrait ce modèle, qui permettait une imposition sur les véhicules modulée en fonction du degré de pollution. Las! Les députés jurassiens ont maintenant en mains le rapport du gouvernement sur le projet mis en consultation: ce rapport propose au parlement de ne pas légiférer et d'attendre que la Berne fédérale impose son point de vue. C'est une immense déception.

Le 27 juin 2008, le Parlement jurassien acceptait le premier point d'un postulat du groupe CS-POP/Verts intitulé «Bonus pour les petites. Twingo ou Cherokee?» et qui demandait d'étudier l'introduction d'une taxation annuelle différenciée des automobiles et autres véhicules motorisés, favorisant les véhicules moins polluants et pénalisant ceux dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont élevées. Pour encourager efficacement l'usage des véhicules les moins gourmands en énergie, la courbe de la taxe devait être évidente: très faible pour les véhicules peu polluants et très accentuée pour les gros émetteurs de CO<sub>2</sub>. Cette proposition peut, en théorie, également satisfaire ceux qui réclament des diminutions de taxes à cors et à cris puisque certains propriétaires de véhicules vraieraient alors leur taxe diminuer.

Le parlement n'a malheureusement pas accepté la deuxième partie du postulat qui demandait une surtaxe pour les véhicules qui ont une partie frontale haute – particulièrement dangereuse pour les enfants – ainsi que pour ceux qui émettent plus de poussières fines que la moyenne, ces deux catégories de véhicules engendrant des coûts supplémentaires importants pour la collectivité. Le produit de cette surtaxe devait permettre de financer des mesures limitant les effets néfastes du trafic motorisé.

La proposition de taxation mise en consultation n'était certes pas idéale: le bonus pour les voitures qui émettent moins de 120 g de CO<sub>2</sub> au kilomètre était octroyé à l'achat seulement – ce qui, pour les Verts, ressemblait étrangement à une prime à l'achat – la différence de taxe entre les plus petites et les plus gour-

**Les émissions de CO<sub>2</sub> ne peuvent être diminuées que par l'utilisation de véhicules consommant nettement moins de carburant, par la pratique du covoiturage et bien sûr par le passage aux transports publics. Aussi, les Verts jurassiens suivent-ils ce dossier de très près.**

mandes n'était pas assez importante et, surtout, le montant plafonné à 1200 francs (à Genève, pour un même modèle de gros 4 x 4, il sera facturé plus de 3000 francs annuellement). Il n'était de plus pas logique d'offrir des rabais à certains véhicules gros consommateurs d'énergie (modèles hybrides, à gaz, électriques).

La taxation actuelle dans le canton est uniquement basée sur le poids du véhicule. Dans la version que proposait le gouvernement, la puissance était associée au poids, ce qui correspond assez bien aux émissions de CO<sub>2</sub>. Il est à noter que le gouvernement n'était alors pas tombé dans le piège de la séparation des véhicules par catégories qui, pour les Verts, est un permis de polluer lorsqu'on a les moyens de se payer un gros véhicule.

Faut-il répéter qu'en matière de consommation de carburant par habitant, la Suisse se place juste derrière la Suède quand il s'agit de conduire les voitures les plus grosses et les plus chères d'Europe. D'ici à 2015, l'Union européenne obligera

les constructeurs et les importateurs à réduire la moyenne des émissions de CO<sub>2</sub> des voitures neuves à 130 g/km, puis à 95 g pour 2020. En 2012, 65% des voitures neuves devront déjà atteindre l'objectif, puis 75% en 2013 et 80% en 2014. Si les constructeurs et les importateurs n'y parviennent pas, ils seront mis à l'amende. En Suisse, en 2008, les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures neuves étaient en moyenne de 175 g/km. Dans l'Union européenne, la même moyenne tournait en 2007 autour de 160 g.

Nous avons donc appuyé les propositions du gouvernement qui, bien qu'insuffisantes, allaient dans la bonne direction. Elles représentaient un message positif pour les utilisateurs, mais également pour les concessionnaires. Au moment où la taxe CO<sub>2</sub> sur les carburants entrera en vigueur et où le prix de l'essence grimpera, les propriétaires de petites consommatrices se trouveront gagnants.

Le gouvernement jurassien, qui donnait l'impression de vouloir s'engager pour une taxation plus cohérente des véhicules, s'est donc laissé intimider par les milieux qui ne veulent pas payer de taxes à la hauteur du degré de nuisance de leur véhicule. Il reste à espérer que le parlement, qui vient de voter l'inscription de la notion de développement durable dans la constitution cantonale, maintiendra le cap.



**Erica Hennequin**  
Députée au Parlement jurassien

## Les Tessinois ne veulent pas du charbon

Le 20 avril dernier, les Verts du Tessin lançaient **une initiative populaire contre le charbon**. Celle-ci vient d'aboutir avec 12 000 signatures au lieu des 7000 nécessaires. Ainsi, les Tessinois seront appelés aux urnes : il s'agit d'interdire à l'Azienda elettrica ticinese (AET), entièrement propriété du canton, d'investir dans des centrales à charbon, en Suisse ou à l'étranger. L'initiative demande également que l'AET liquide d'ici 2015 les participations qu'elle a déjà acquises.

Le Grand Conseil tessinois a récemment approuvé un investissement d'environ 50 millions de francs dans une centrale à charbon à Lünen, en Allemagne. L'investissement n'a été rejeté que par les Verts, le Parti socialiste et la Lega dei Ticinesi, après une longue bataille. Par contre, il a été approuvé par les radicaux et les démocrates-chrétiens. Le lancement d'un référendum étant impossible (AET investit des « fonds propres » qui ne demandent aucun crédit public direct), les Verts ont décidé de lancer une initiative, afin que l'AET se rende compte que nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle et non au XIX<sup>e</sup>.

Le charbon émet de grandes quantités de substances nuisibles à la santé, comme des poussières fines et des métaux lourds. Il constitue également la source d'énergie qui émet le plus de gaz carbonique par unité énergétique produite : presque le double du gaz « naturel ». Le choix d'investir dans le charbon se heurte donc à toute logique de diminution des gaz à effet de serre, ces responsables des changements climatiques. Du pont de vue économique aussi, les inconnues sont nombreuses, à cause de l'augmentation des taxes sur le CO<sub>2</sub> et de la demande croissante des pays comme la Chine et l'Inde, qui font grimper les prix du charbon.

De plus, l'investissement dans le charbon à Lünen – charbon importé principalement de Colombie! – pose d'énormes problèmes éthiques.

Le charbon plaît, certes, à la majorité parlementaire de droite, mais pas aux Tessinois. Un sondage paru récemment dans l'hebdomadaire *Il Caffè* indique que s'il fallait voter aujourd'hui, l'investissement dans la centrale thermique de Lünen serait rejeté sans appel, à la grande majorité. De plus, 75% des 501 personnes interviewées se disent prêtes à payer davantage pour avoir accès à de l'énergie « propre », soit produite par des sources renouvelables.

Le Tessin se trouve dans une situation paradoxale. Il est parmi les cantons à plus

**Le charbon brûlé dans la Ruhr ne provient pas des mythiques mines locales (c'est ce que voulait faire croire le gouvernement tessinois dans son message, démenti et dévoilé par les Verts). Il est importé, principalement de Colombie. Là-bas, il est extrait dans des conditions alliant le travail des enfants et une exploitation féroce des mineurs (trois syndicalistes assassinés durant les dix dernières années : un témoignage amer du climat de violence et d'oppression qui y règne).**

forte production hydroélectrique, mais la plupart de ses eaux sont exploitées par des compagnies suisses ou étrangères qui disposent de concessions centenaires. Il y a plus de cinquante ans, l'AET a justement été fondée pour que le canton puisse se réappropriation ses eaux et assurer un approvisionnement énergétique sûr et bon marché. Au cours des vingt prochaines années, presque toutes les eaux tessinoises devront être rendues au peuple, soit à l'AET. En attendant, cette dernière investit dans le charbon, en spéculant sur la différence des prix entre l'énergie hydroélectrique des pics de consommation et l'énergie « sale » des creux. C'est-à-dire qu'elle exporte « notre » hydroélectricité et importe de l'électricité sale pour notre consommation interne. Ceci alors qu'elle gère sa propre production d'énergie hydroélectrique, déjà assez considérable. Ainsi, le Tessin, au lieu de couvrir la totalité de sa consommation par de l'énergie hydroélectrique locale, devient un importateur

d'énergie nucléaire et thermique, au charbon et au gaz.

Il semble que l'AET, ces dernières années, ait quelque peu oublié sa mission pour se jeter dans des activités de trading, source de gros gains mais dangereuse pour l'indépendance énergétique du canton et obstacle à la naissance d'une politique énergétique durable.

Nous, les Verts tessinois, nous sommes lancés avec beaucoup d'énergie contre ce virage. Au début, nous étions pratiquement seuls. Mais nous avons pu faire redémarrer le débat sur l'énergie, à l'arrêt depuis les années 1960 ou focalisé sur les « réversions » (le retour des centrales hydroélectriques dans des mains tessinoises), avec tout juste quelques disputes locales, autour des redevances.

Aujourd'hui, enfin, le discours est aux sources énergétiques, à la manière de se débarrasser des énergies fossiles, aux économies énergétiques. Les Verts continuent à mener cette bataille avec le seul soutien externe du PS et de la Lega. Pour nous, il s'agit de la première grande initiative lancée « en solitaire ». L'attitude des citoyens donne l'espoir d'une grande victoire populaire. Mais ce ne sera que le premier pas. Il en faudra d'autres pour pousser l'AET et son conseil d'administration, actuellement aux airs de « programme d'occupation » pour les grands partis (y compris le PS!) vers une politique durable. La bonne nouvelle dans tout cela : les Tessinois ont compris que l'avenir réside dans le renouvelable, bien que l'AET – et une partie du monde politique tessinois – ne semble pas encore y arriver. Nous veillerons à ce qu'ils le comprennent.



**Sergio Savoia**  
Député au Grand Conseil



PL

## Régis Chanton, profession : militant

**Régis ne compte plus les associations environnementales** dont il fait partie. Il semble que quiconque se soucie de défendre la nature dans ce pays pourra compter sur son appui, et en tout cas sur sa cotisation. Ancien responsable du cadastre du Bas-Valais, aujourd'hui retraité, cet habitant de Saint-Maurice a désormais beaucoup de temps pour s'adonner à sa passion, le militantisme. Champion toutes catégories de la récolte de signatures, il arpente infatigablement les places les jours de marché, et n'hésite pas à faire le pied de grue à l'entrée du Paléo pour recueillir les paraphes des festivaliers. Peu importe si l'accueil qu'on lui réserve n'est pas toujours agréable, c'est le résultat qui compte.

Tout a commencé il y a une quarantaine d'années. Etudiant en droit à l'Université de Lausanne, il est frappé par une campagne du WWF appelant à protéger la faune d'Afrique centrale, menacée par la construction d'une gigantesque usine

de potasse. Pour sauver les flamands roses, Régis prend sa carte au WWF. Il est aujourd'hui co-président de la section valaisanne.

On s'étonne en apprenant que cet écologiste fervent a commencé sa carrière politique au Parti radical. Mais Régis se

hâte d'expliquer le contexte valaisan, un peu particulier. Face aux conservateurs du PDC, les radicaux ont longtemps représenté la seule force d'opposition, militant pour une certaine libéralisation des mœurs. « Il faut penser qu'à l'époque la censure sévissait et qu'il était impossible de voir

un film de Pasolini dans le canton!» Mais le néo-libéralisme est passé par là, et la débâcle de Swissair a marqué un tournant. Le Valaisan en est encore révolté: «Je n'ai pas accepté que les pontes du parti membres du conseil d'administration de la compagnie, ces thuriféraires d'un Etat svelte, viennent pleurer misère pour obtenir des fonds publics». Il claque la porte et rejoint les Verts nouvellement formés. Il ne songe pour l'instant pas à les quitter.

Secrétaire cantonal de Pro Natura pendant plusieurs années, Régis raconte comme un ancien combattant ces batailles juridiques exténuantes menées dans les années 1980-1990 contre la politique du fait accompli des promoteurs de remonte-pente, qui consistait à défricher à tout va et à mettre à l'enquête une fois les arbres arrachés. Après plusieurs arrêts du Tribunal fédéral, la situation s'est calmée. Et le peuple valaisan a surpris tout le monde en refusant la suppression du droit de recours des associations en novembre 2008. Preuve certaine d'un changement de mentalités, même si peu de gens osent prendre ouvertement parti en faveur de l'écologie.

On le dit souvent, être Vert en Valais n'est pas une sinécure. Au sein de l'Alliance de gauche, les écologistes sont doublement minoritaires. Cela ne les empêche pas de mettre les bouchées doubles en termes d'endurance et de pugnacité. Car c'est tout le développement écono-

mique du canton qu'il faut s'employer à repenser. L'agriculture, l'industrie et le tourisme furent autrefois définis comme ses trois piliers. Depuis, bon nombre d'usines ont fermé ou ont été rachetées par de grands groupes étrangers. L'agriculture connaît les mêmes difficultés qu'ailleurs en Suisse. Reste le tourisme, en passe de devenir une monoculture. Un tourisme haut de gamme qui permet à tous de se remplir les poches à coups de gigantesques complexes hôteliers et de chalets à dix millions. Les paysages en sont irrémédiablement abîmés, sans compter les nuisances dues aux déplacements des riches vacanciers, voire à leurs caprices quand il s'agit d'hélicoptère. Régis plaide pour un aménagement du territoire qui ne soit plus uniquement dicté par des considérations financières. «Les zones à bâtir des communes de montagne sont bien trop étendues. Il faudrait commencer par les réduire. Car quel paysan résiste lorsqu'on lui propose mille francs le mètre carré pour un bout de terrain?» L'ancien fonctionnaire fustige l'administration cantonale qui, de façon très généreuse, préavis favorablement l'octroi de permis d'aménager ou de construire: «c'est normal, tout le monde se connaît ici». Une phrase qui en dit long.

En regard des enjeux financiers, la défense de l'environnement reste la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Et Régis de partir dans une diatribe contre les éco-tartuffes: «Tout le monde aime la

nature, à condition qu'on puisse en tirer un maximum de profit, la presser comme un citron. Construisons des cabanes dans les arbres, installons partout des via ferrata, faisons des Alpes un gigantesque parc d'attraction, et tant pis pour les espèces qu'on dérange, ou qu'on laisse s'éteindre dans l'indifférence générale. Le lièvre et le hériçon, autrefois si familiers, ont presque disparus aujourd'hui. A combien estimer leur sauvetage? Pour comprendre la valeur d'une espèce, il faut manifester chausser d'autres lunettes que celles du retour sur investissement.»

Un jour viendra-t-il où l'environnement sera géré sur une base moins mercantile? Grand lecteur de livres d'histoire, Régis aime tirer des parallèles entre les différentes époques. La Révolution française le fascine, ces quelques années où les événements se succèdent à un rythme extraordinairement rapide, où tout un monde bascule... Le changement effraie par sa brutalité, mais c'est bien d'une révolution des consciences que dépendra la survie de l'espèce humaine. Il faut espérer qu'elle se fasse sans violence.

En attendant, armé d'un stylo et d'un formulaire, Régis continue à aller patiemment à la rencontre des gens. Car comme le dit le sage chinois, un voyage de mille lieues commence par un pas. Ou par une signature.

**Bénédicte Savary**

## « Loin des yeux, loin du cœur »

Sans atteindre un degré de différenciation énorme, le vote comparé des Alémaniques et des Romands sur l'initiative anti-minarets du 29 novembre dernier présente une nette variation: les premiers l'ont approuvée à 60%, les seconds à 49% seulement<sup>1</sup>. De même, on observe un distingo sensible entre les grandes agglomérations, avec là aussi 49% de oui, et le reste du pays (les agglomérations petites ou moyennes et la campagne), acceptant l'initiative à un taux allant de 60 à 63%. On sait par ailleurs qu'en Suisse le pourcentage de musulmans est plus élevé en ville qu'ailleurs et que leur visibilité est plus marquée en Suisse romande.

Il n'est pas sans intérêt de se pencher sur ces indications pour tenter de comprendre la relation des habitants de confession ou d'origine musulmane à l'ensemble de la population. Pour cela, un autre élément vaut d'être relevé: le motif clairement prépondérant du choix des partisans de l'initiative réside dans la perception des minarets comme symbole d'une revendication d'idéologie et d'hégémonie politique, en bref d'une supposée islamisation du pays<sup>2</sup>. On peut, sans grande crainte de se tromper, présumer que des inquiétudes plus ou moins diffuses ont contribué à nourrir un tel ressenti: celles d'une déculturation voire d'une domination future de l'islam, voire d'actes intolérables comme le terrorisme; en particulier, la campagne de votation, puis des réactions au résultat, ont fait apparaître un refus de pratiques intrinsèquement assez bénignes pour les tiers, mais chargées symboliquement et culturellement, en matière vestimentaire (voile, tchador, burqa de certaines femmes) ou scolaire (refus des cours de piscine de certaines jeunes filles), qui elles aussi se manifestent plus largement en ville et en Suisse romande qu'ailleurs.

Sur cette base, il est fort plausible que l'on ait été confronté, pour une part non négligeable, à un problème de défaut d'accoutumance. Là où les musulmans sont plus présents, voire plus nombreux, les réactions de peur et de rejet du mode de vie des plus voyants d'entre eux s'avèrent moins marquées. Par contreposée, la leçon de l'événement serait que plus le nombre de musulmans augmente, plus ces problèmes tendent à se banaliser et à s'estomper.

Une catégorie d'exemples soutient cette hypothèse. En effet, lorsqu'au fil des années précédentes, des difficultés concrètes se sont fait jour, donc là où des pratiques contestées de l'islam existent, des solutions pratiques ont été trouvées sur le terrain, plus ou moins facilement, mais sans suite conflictuelle notable

en tout cas. Ainsi, à Genève, le port du voile par une enseignante du secteur public a été interdit il y a plusieurs années déjà et cette interdiction confirmée par la jurisprudence du Tribunal fédéral; le point d'équilibre entre liberté vestimentaire, principe d'une société libérale, et contrainte liée à la neutralité religieuse de l'école publique se situe de la sorte entre l'élève et le maître (in casu la maîtresse), l'un n'étant qu'usager du service public scolaire et l'autre représentant au contraire l'autorité étatique; plus juridiquement, il se justifie d'assujettir le fonctionnaire, dont le statut implique un rapport de puissance publique spécial à une exigence qui serait excessive pour qui ne se trouve que dans un simple rapport d'usage du service public. Cette décision fait écho à celle qui, quelques années auparavant, avait posé l'interdiction des croix chrétiennes dans les salles de classe, déjà au titre de la neutralité religieuse.

D'autres escarmouches sur le port du voile par des élèves, il y a désormais assez longtemps, ont eu lieu dans d'autres cantons et se sont conclues aussi, dans une relative indifférence, par des solutions modérées conformes à cette jurisprudence, sans que l'artillerie de l'interdiction et des sanctions scolaires dût être utilisée en définitive. Plus subtile encore est la pratique observée dans des écoles vaudoises, où, face à la question du voile ou du refus des cours de piscine, c'est la discussion qui a conduit à apaiser les tensions; l'intervention d'un enseignant lui-même d'origine musulmane a permis alors un dialogue avec les familles d'écolières en cause et la démonstration de l'inanité des références coraniques qu'elles invoquaient, quelquefois même l'aveu d'avoir été instrumentalisées par tel imam extrémiste mal intentionné.

Il est vrai que l'acte d'autorité a pu être nécessaire en l'une ou l'autre occasion.

### Minarets: le temps de la réflexion

Le 29 novembre 2009, une majorité du peuple suisse décidait d'interdire l'édification de minarets sur le territoire suisse. Ce verdict inattendu a suscité une onde de choc dans les milieux soucieux de la liberté de religion, de l'Etat de droit et de l'intégration des communautés migrantes. Au-delà de son enjeu symbolique, la votation témoigne d'un immense malaise, qu'il faut maintenant analyser sans tomber dans le piège des explications simplistes. Mais il est également essentiel de se demander comment une proposition incompatible avec la Constitution fédérale et le droit international a pu être soumise aux citoyennes et citoyens suisses. Car sous l'effet du populisme de droite, de telles initiatives se multiplient et mettent en péril la démocratie directe.

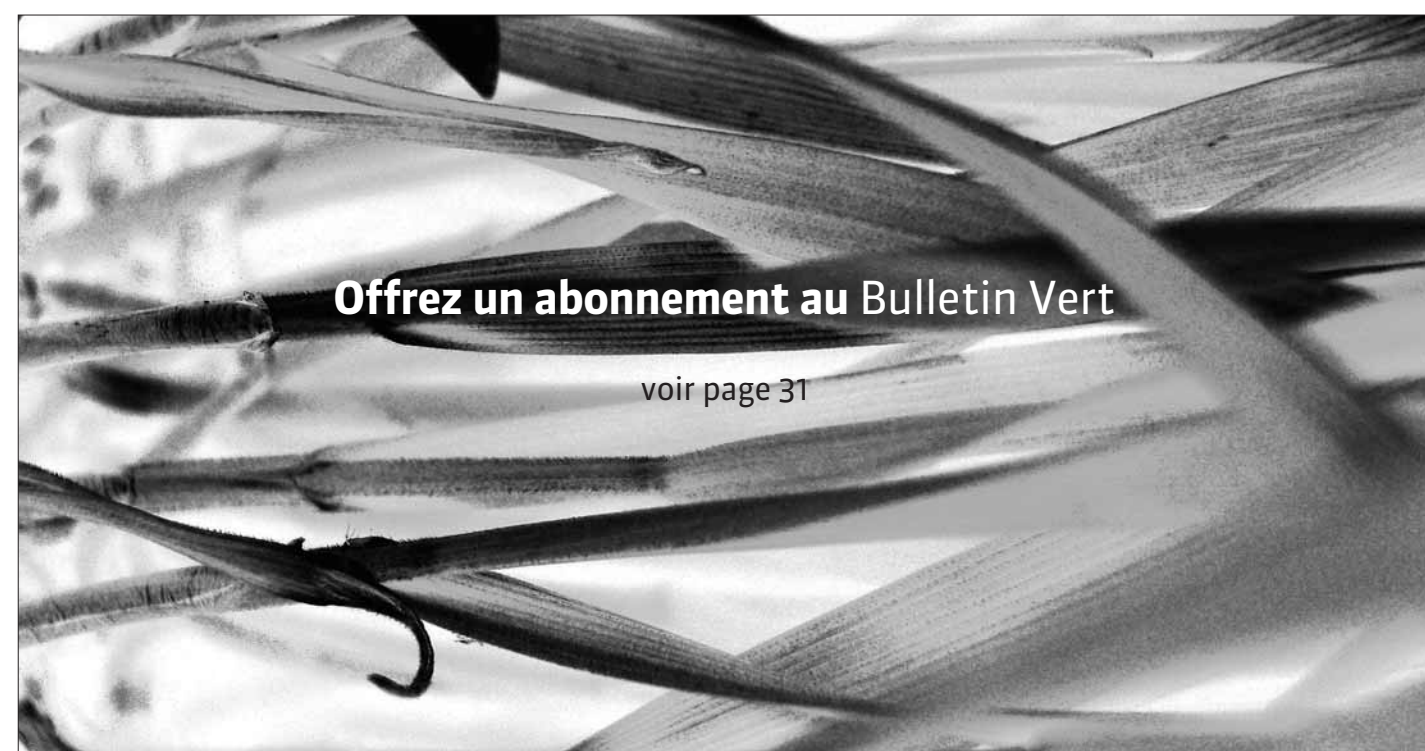
Dans un petit volume à paraître prochainement dans la collection «Service public» des Editions du Doubs, le parlementaire socialiste Andreas Gross a réuni les contributions de nombreux auteurs suisses et étrangers à ce sujet. On y trouvera largement de quoi nourrir sa réflexion, et – espérons-le – faire avancer le débat.

Nous publions en avant-première le texte que le conseiller aux Etats vaudois Luc Recordon a rédigé pour cet ouvrage.

Andreas Gross, Fredi Krebs, Martin Stohler (éd.)  
Editions du Doubs, St-Ursanne

Pour en savoir plus

[www.andigross.ch](http://www.andigross.ch)



C'est notamment ce qui s'est passé dans une affaire jugée récemment par le Tribunal fédéral, qui pour lors a adopté la règle que la participation à l'enseignement mixte de la natation aux jeunes filles répondait à un intérêt public l'emportant sur la liberté des mœurs des écolières concernées, fussent-elles à cet effet souffrir que les élèves des deux sexes vissent le corps en partie dénudé des uns et des autres, comme il est de coutume sous nos latitudes en maintes circonstances. On ne sait pas ce que la haute cour dirait si, en contrepartie de leur refus, les enfants recourantes offraient de suivre un enseignement de natation privé non mixte de niveau équivalent. Quoi qu'il en soit, cette jurisprudence assez stricte n'a pas soulevé de tollé parmi les tenants de l'islam en Suisse.

L'important est de souligner l'aptitude de notre société à résoudre les problèmes concrets posés par des mœurs et des cultures différentes lorsqu'ils se posent au quotidien et sa bien plus grande peine à les résoudre lorsqu'ils se présentent sous une forme générale ou abstraite.

Les initiatives des années 1960 et 1970 dites «contre la surpopulation étrangère» ont mis en lumière un phénomène analogue: leurs tenants ne tarissaient pas de critiques sur l'«Überfremdung» de notre pays, sorte de mélange à leurs yeux d'invasion quantitative et de dénaturation qualitative, en se gargarisant d'exemples allégués sur les habitudes culinaires, le bruit, l'hygiène, etc., des immigrants alors majoritairement italiens ou espagnols (et catholiques); peu d'années après, les mêmes milieux nationalistes se plaignaient de l'arrivée massive d'une nouvelle immigration plus lointaine, plus différente... et sans vergogne déploieraient la larme à l'œil – et, si ça se trouve, en mangeant une pizza et en buvant du chianti – que les Méditerranéens désertassent la Suisse et fissent place aux nouveaux venus.

De même, quelle que soit l'immigration du moment, on constate régulièrement, notamment en matière d'asile et de sans-papiers, que celles et ceux qui crient le plus fort à l'invasion ne sont pas les derniers à vivement solliciter une mesure de clémence en faveur d'un tel ou une telle, brave personne travailleuse et bien intégrée chez nous, mais en instance d'expulsion.

Il est sans doute donc aussi exact, face aux communautés musulmanes de Suisse, que d'en fréquenter de près les membres est la meilleure potion contre la méfiance. Inversement, n'en point connaître – ou guère – est la voie la plus sûre qui mène au rejet; en amour comme en politique, on invoquera le vieil adage: loin des yeux, loin du cœur.

Luc Recordon

<sup>1</sup> Analyse Vox, p. 28.  
<sup>2</sup> Analyse Vox, p. 29 in fine et 31.

## Socialistes et Verts: complémentaires plus que concurrents



Le destin électoral de la gauche. Le vote socialiste et vert en Suisse. Sous la direction de Sarah Nicolet et Pascal Sciarini. Editions Georg, 2010, 472 p.

A l'approche des élections fédérales de 2011, cette somme d'études et d'informations récoltées par les politologues tombe à pic: sur 472 pages, une image assez claire de notre électorat, mais aussi de nos forces et faiblesses apparaît; outil indispensable pour les états-majors de partis.

Même si la recherche confirme plusieurs intuitions plutôt qu'elle ne révolutionne notre perception, elle pose les bases de questions essentielles. Exemples choisis: «...la composition sociale et politique du potentiel électoral des deux partis [Verts et PS, *réd.*] est en bonne partie identique, mais quelques différences résiduelles subsistent: l'électorat potentiel vert demeure plus sensible à l'écologie, plus féminin et mieux formé que l'électorat potentiel socialiste, plus à gauche idéologiquement et plus attaché à l'Etat social.»

En 2007, près de deux tiers des personnes ayant une forte probabilité de voter Vert ont aussi une forte probabilité de voter PS... indice de fort chevauchement. Au niveau national, on observe un glissement à gauche des Verts, qui se rapprochent des positions du PS sur l'ouverture à l'Europe et à la «modernité» alors qu'ils se montraient autrefois plus critiques.

«Le vote pour les Verts est très faible parmi les petits indépendants et, dans une moindre mesure, parmi les travailleurs.» «...il a fortement progressé auprès des spécialistes techniques.»

«Depuis 1995, le PS s'est distancé d'un parti attrape-tout.» «On observe un processus de réalignement (...) entre classe sociale et parti de gauche»: en

clair, il n'est pas indifférent de se demander comment votent respectivement les gagnants et les perdants de notre société: «Ce n'est pas auprès des ouvriers que les partis de gauche ont le plus de succès.» Notons aussi par ailleurs que, si «l'UDC est surreprésenté parmi les retraités et les personnes au foyer», «les socialistes reçoivent le plus de soutien de la part des électeurs nés pendant le baby boom alors que les Verts ont le plus de succès parmi les moins de 44 ans».

«16% des personnes qui avaient voté pour le PS en 2003 se sont tournées vers les Verts en 2007.» Ceci alors que pour la première fois l'électorat des Verts restait plus fidèle que celui du PS. Ce recul est expliqué par un manque de capacité de mobilisation, davantage que par un manque de concrétisation du potentiel de sympathie, l'inverse étant vrai pour les Verts. Une analyse comparant le potentiel électoral PS et Verts dans huit cantons montre des différences très sensibles, et réjouissantes dans les cantons de Genève et Vaud. Mais il reste que «pour connaître la probabilité que quelqu'un trouve les Verts attractifs, il suffit de savoir si cette personne est favorable ou non à l'ouverture internationale de la Suisse». «Pour les Verts, le problème principal réside toujours dans leur faiblesse généralisée à convertir leur potentiel en suffrages.» Il s'avère que notre potentiel «inclut désormais davantage de personnes qui ne s'identifiaient pas aux Verts».

Les chercheurs font aussi l'hypothèse que, surtout dans les petits cantons ayant peu de sièges, perdue un réflexe du «vote utile» et la nécessité des apparentements. Ceci tout en relevant le succès de la gauche plurielle dans les grandes villes, a fortiori parmi les jeunes. Ils notent aussi que la force de l'UDC est illustrée par trois phénomènes: une forte capacité à transformer les intentions en votes réels, la personnalisation de la politique (effet Blocher), et l'hypothèse forte selon laquelle les abstentionnistes peu intéressés par la politique auraient eu tendance à voter UDC s'ils s'exprimaient.

«Nos résultats (Sciarini dixit) ne plaident guère en faveur du scénario de progression électorale conjointe des deux partis mais suggèrent plutôt que l'avancée de l'un se fera au détriment de l'autre.» Ceci tout en observant un émiettement des partis et de leur électorat, avec des clivages internes multiples et variés suivant les cantons (l'exemple de la gauche entravée dans

les cantons à PDC fort). En clair, les gros titres médiatiques sur la concurrence de plus en plus vive entre PS et Verts sont excessivement réducteurs: «Globalement, il n'existe statistiquement pas de lien avéré entre la progression des Verts et le recul du PS, au niveau cantonal.»

En fin de compte, l'analyse de Sarah Nicolet et Pascal Sciarini tendrait à confirmer ce que me disait un vieil anarcho-sindicaliste: «Vous les Verts n'êtes qu'une

variante à peine dépoussiérée de la social-démocratie». J'ai pourtant l'impression qu'au-delà des positions politiques et des électorats, il y a, dans notre manière d'approcher les problèmes de société, notre culture du débat et du traitement des minorités, notre façon d'accueillir les propositions d'où qu'elles viennent ou de construire des majorités, notre dialectique à l'interne entre propositions révolutionnaires et réformistes, notre relation à l'autorité et aux

caciques du parti, des différences subtiles mais essentielles dont les chercheurs ne rendent pas compte, et qui font la spécificité culturelle des Verts.

En terme d'électorat, une question fondamentale sera de se demander comment convaincre au-delà des nouvelles classes moyennes, de surcroît les jeunes et les gens proches de l'Etat. Une manière consistera à construire un discours cohérent et fort sur les trois axes du développement durable (voir le récent succès de Philippe Meirieu et de sa liste Europe Ecologie en région Rhône-Alpes aux élections européennes: 18%!) et à ne pas jouer avec la démocratie (voir ici le Coluche italien qui a fait basculer le Nord de l'Italie à droite en détournant 3% du vote de gauche).

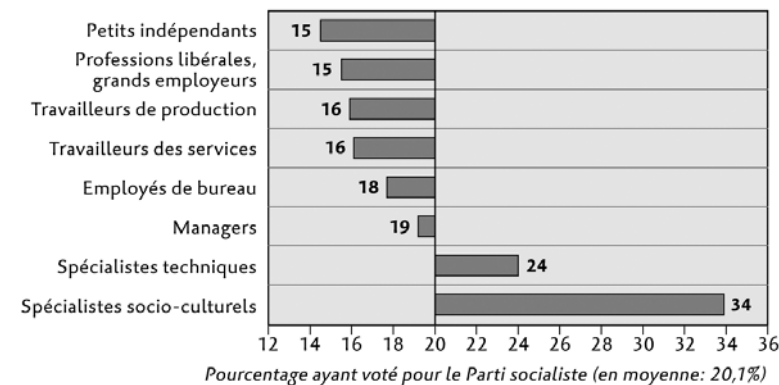
Et en terme de concurrence avec le PS, il est probable que si ce dernier parvient à remobiliser l'électorat populaire et les Verts à intéresser les déçus de la politique, y compris en développant un quatrième axe autour de la culture, on trouvera là une complémentarité intéressante; l'idéal étant que celle-ci se reflète dans la campagne électorale. Enfin, les résultats des élections bernoises montrent que ce n'est pas via une fusion à la mode libérale-radical mais plutôt en cultivant autant ce qui nous distingue que ce qui nous unit que nous constituerons des majorités de transformation positive de la société.

Philippe Martinet  
Député au Grand Conseil VD

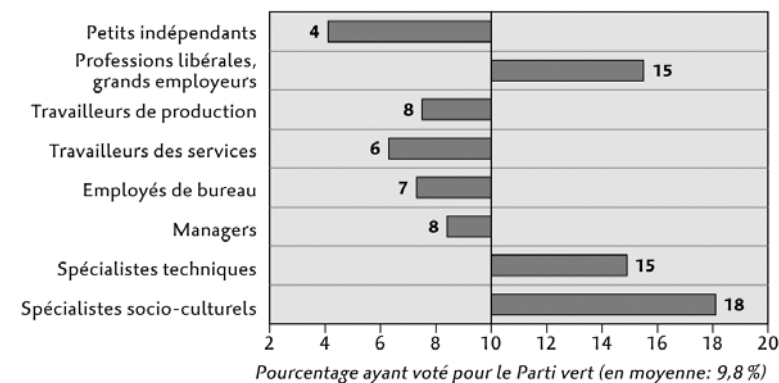
### Au sommaire de l'ouvrage

1. Les déterminants de la participation et quelques effets sur le vote de gauche.
2. Le potentiel électoral des partis de gauche.
3. La concurrence au sein de la gauche.
4. Le potentiel électoral de la gauche dans les cantons.
5. La disparition du vote ouvrier? Le vote de classe et les partis de gauche en Suisse.
6. Un électorat divisé? Les préférences politiques des classes sociales et le vote de gauche en Suisse en 2007.
7. Effet des critères politiques et de la conscience politique sur la probabilité de voter pour le PS et les Verts.
8. Entre professionnalisation et proximité. L'évolution du profil des candidats et des élus socialistes depuis les années 1950.
9. L'union fait la force. Les apparentements entre les partis du camp rose-vert lors des élections au Conseil national entre 1995 et 2007.
10. L'évolution des campagnes électorales en Suisse. Un processus de modernisation en demi-teinte.

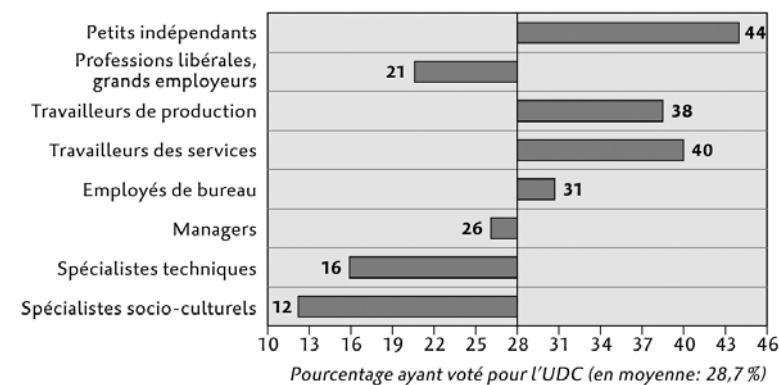
Graphique 1. Proportion des électeurs par classe qui ont voté pour le parti socialiste en 2007 (%)



Graphique 2. Proportion des électeurs par classe qui ont voté pour les Verts en 2007 (%)

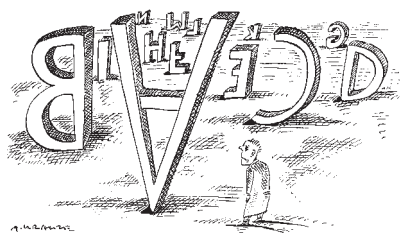


Graphique 3. Proportion des électeurs par classe qui ont voté pour l'UDC en 2007 (%)



Données: SELECTS 2007; nombre d'observations des graphiques 1 à 3: 2522.

## La Bolivie, modèle contradictoire



« C'est extraordinaire ce qui se passe en Bolivie ! Il faut venir voir et vivre ce changement » me répétait inlassablement Bernard Perrin, un ami journaliste, actuellement à La Paz comme volontaire d'E-Changeur. Je répondis à son invitation, avec comme ambition de comprendre l'effervescence que vit le pays le plus pauvre d'Amérique latine. Récit d'un voyage fait à la mi-avril.

Il faut d'abord situer ce changement : les bouleversements sociaux et culturels que vit actuellement la Bolivie ont débuté au lendemain de l'élection du premier président indigène, Evo Morales, en décembre 2005 (réélu en décembre 2009). La Bolivie passe d'un pays gouverné par une élite blanche minoritaire, prônant un système néolibéral exacerbé, à un pays gouverné par des paysans indigènes qui préconisent un « état productif, social et protecteur ». L'espoir d'une société plus juste se concrétise avec la nouvelle constitution dont se dote cet Etat pluri-national, désormais conscient de sa population indigène.

Le changement est effectivement extrêmement perceptible au sein de la population. Pour le constater, je n'ai eu, au cours de mon voyage, qu'à amorcer une discussion avec un citoyen bolivien, discussion qui débouchait inévitablement sur la politique et faisait naître un sourire d'espoir. J'ai compris ce dont me parlait Bernard, mais fus vite rattrapée par une autre réalité : l'urgence que ressentent les Boliviens de développer leur pays.

Certains ont vu dans la Bolivie les prémices d'un nouvel ordre mondial instaurant le « non-capitalisme ». Or la réappropriation des ressources naturelles par l'Etat et la gestion de leurs extractions n'ont pas remis en cause le modèle international dominant. Hervé Do Alto, politologue spécialiste de la Bolivie, m'expliqua autour d'une chicha – boisson andine à base de maïs fermenté – que l'exploitation des matières premières (surtout gaz, fer, et lithium) permet de financer les politiques sociales du président.

On se trouve face à un gouvernement qui critique ouvertement le développement mondial actuel, tout en reproduisant à l'échelle du pays le productivisme qui a mené à la crise environnementale actuelle. La Bolivie ne dessine pas un modèle économique alternatif mais, bien au contraire, intensifie les exploitations minières (à ciel ouvert notamment), pétrolières (dans la précieuse Amazonie) et la production de biocarburant.

Evo Morales ne cesse pourtant de répéter l'importance de protéger notre Terre mère, celle que les Indiens appellent la Pachamama, des méfaits du libéralisme. Je ne comprenais plus rien. J'avais du reste prévu de me rendre au sommet de la Pachamama à Cochabamba, du 20 au 22 avril, pour une conférence mondiale des peuples sur le réchauffement climatique et les droits de la Terre. Une manière de relancer le triste sommet de Copenhague, mais cette fois au Sud et avec d'autres ambitions.

A Cochabamba, les Boliviens ont invité aussi bien des représentants des gouvernements et des ONG que les peuples autochtones, avec notamment pour buts avancés trouver de nouveaux arrangements post-Kyoto et élaborer un plan d'action pour un tribunal international de la justice climatique. Rien de moins.

Comme beaucoup de ces rassemblements internationaux, les résultats ont été mitigés. Néanmoins, cette initiative audacieuse a eu pour effet de relancer l'agenda climatique, en imposant aux pays du Nord de réagir très vite après Copenhague, tout en faisant participer la société civile. Sans conteste ce sommet est un nouvel élan pour les forums sociaux.

De retour, je tente de digérer mes observations : une nature encore et toujours exploitée, mais un changement social indéniable ; des volontés affichées de se tourner vers un « vivre mieux », sans s'affranchir cependant des schémas dominants. Ces contradictions me laissent un goût d'inachevé, comme à la lecture d'un bon roman où les dernières pages sont arrachées. Certes, on ne peut reprocher à ce gouvernement ce qu'aucun autre pays n'a pu faire jusqu'à maintenant : trouver un modèle de développement économique qui ne bouleverse pas la planète. La recette est compliquée. Mais aux vues de cette révolution sociale, la Bolivie doit bel et bien détenir des ingrédients ! A observer en attendant de retrouver les pages qui manquent.

**Carmen Tanner**  
Jeunes Verts VD

# 6<sup>e</sup> Université d'été des Verts romands

## Fribourg samedi 21 dimanche 22 août 2010

# Mobilité

## Paradoxes et défis d'une évolution



**Samedi 21 août, 9h-18h : la mobilité dans ses différents aspects**

Université de Fribourg-Miséricorde · Avenue de l'Europe 20 · 1700 Fribourg

La première journée sera animée par trois conférences :

**François Marthaler**, conseiller d'Etat VD, chef du Département des infrastructures, nous invitera à réfléchir sur le thème de la vitesse des transports et par conséquent de notre rythme de vie en se basant sur le livre d'Ivan Illich, *Vitesse généralisée*.

**Giuseppe Pini**, professeur à l'Université de Lausanne, directeur de l'Observatoire universitaire de la mobilité de l'Université de Genève, nous expliquera comment projeter, créer et mettre en œuvre un plan de mobilité.

**Vincent Kaufmann**, professeur de sociologie urbaine et d'analyse de la mobilité à l'EPFL, nous parlera finalement du rapport entre les technologies modernes et la mobilité et de leurs influences réciproques.

L'après-midi sera dédié surtout aux ateliers : cinq sujets très actuels (dont l'autopartage et le rapport de la mobilité avec les médias et la politique).

**Dimanche 22 août, 9h-12h : le financement des transports**

NH Hôtel · Grand-Places 14 · 1700 Fribourg

La matinée de dimanche sera ouverte par la présentation de la situation des transports dans la Suisse occidentale. Puis **Pierre-André Meyrat**, sous-directeur du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Office fédéral des transports (division financement), donnera une conférence sur le thème du financement des transports.

La conférence sera suivie d'une table ronde animée par des spécialistes du domaine et d'un débat avec le public. Aucune activité n'est prévue pour l'après-midi mais ceux qui le désirent pourront rester pour un repas convivial.

## Inscription

**à retourner avant le 30 juillet à :**

Les Verts Fribourg, case postale 1586, 1701 Fribourg  
ou par courriel à [uni@verts-fr.ch](mailto:uni@verts-fr.ch)

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal, localité \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Variante	Prix de base	Options - samedi 21 août	Options - dimanche 22 août
<input type="checkbox"/> samedi avec repas de midi	CHF 75.-	Souper* 35.- <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<input type="checkbox"/> dimanche	CHF 45.-		Repas de midi* 25.- <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> samedi & dimanche	CHF 100.-	Souper* 35.- <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Repas de midi* 25.- <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

\*Les boissons ne sont pas comprises dans les prix des repas.

**Garderie**  Je suis intéressé-e

Nombre d'enfants \_\_\_\_\_

Age(s) \_\_\_\_\_

Ecrivez-nous. [bulletinvert@verts.ch](mailto:bulletinvert@verts.ch)



# La naturalisation des idées

La façon d'influer sur l'organisation de la vie en société est multiple. De la plus grossière à la plus raffinée, il y a des degrés. Le mode brutal consiste à s'emparer par la force du pouvoir, à en confisquer tous les leviers, à imposer la législation du tyran. Il est à peine besoin d'exemples, tant l'histoire en abonde malheureusement, la Corée du Nord et la Birmanie pour l'heure. Le pronunciamiento ou putsch habillé après coup des oripeaux de la légitimité, comme il y a peu au Honduras, est une situation guère plus reluisante. L'Iran constitue une autre variante: celle d'un pays où la démocratie formelle s'est un instant établie après une révolution, mais volatilisée ensuite, un groupe religieux s'emparant des commandes; les révolutions russes de février et d'octobre ofraient déjà un schéma proche.

Dans les démocraties vivaces, les processus sont divers. Lorsque règne un parlementarisme bipolaire, souvent adossé au présidentialisme, des phases d'une ou de plusieurs législatures alternent, permettant à l'un des partis ou à l'une des coalitions d'imposer ses idées pendant des années, puis à l'autre d'inverser la tendance et de réorienter la vie sociale et politique. Les pays anglo-saxons s'avèrent emblématiques à cet égard, mais les nations du sud de l'Europe s'en sont rapprochées, y compris la France.

Chez ce voisin, on observe après quelques décennies sous la V<sup>e</sup> République un adoucissement des institutions: concertation – Grenelle – sur les objets majeurs, incluant l'opposition et ce qu'on nomme la société civile, sans pour autant que les participants semblent convaincus des résultats.

Les Etats gérés par une coalition polymorphe se basent sur une culture de consul-



**Luc Recordon**  
Conseiller aux Etats VD

tations préalables et de négociations finales qui en font la complexité mais aussi la valeur. Le risque est de tout bloquer, l'avantage de peu exclure. La Suisse figure ici au premier rang.

Nonobstant l'existence de tel ou tel système, mais à plus forte raison quand on s'éloigne de l'autoritarisme pour incliner vers le partage du pouvoir, il y a des manières subtiles de peser sur les décisions. En délaissant la recherche du grand soir, la rhétorique flamboyante et le marchandage, on peut choisir la «naturalisation des idées». Cela revient très classiquement à lancer un projet novateur et à taper sur le clou inlassablement par toutes sortes de moyens (programmes électoraux, pétitions, manifestations ainsi qu'initiatives et référendums là où cela existe); l'objectif premier est de créer un maximum de prises de conscience et de débats autour du concept. Là où cela devient original, c'est au moment où les autres forces politiques commencent à récupérer l'idée; il faut alors avoir l'intelligence et l'humilité de continuer à la soutenir comme si on en n'avait pas la paternité, voire à féliciter les nouveaux convertis de leurs propositions. On bâtit de la sorte des majorités solides et une conviction politique de large assise.

Typique est à cet égard le cheminement de notre assurance vieillesse et survivants: revendication des grévistes de 1918 réprimés avec violence, elle a été réclamée sans cesse par les socio-démocrates entre les deux guerres et mise en place par les radicaux en 1948; aujourd'hui même la droite dure ne se permettrait pas de contester cette vache sacrée qu'est l'AVS, l'UDC étant allée jusqu'à défendre qu'on y alloue le produit de la vente de l'or de la Banque nationale.

Faire naturaliser ses idées: une méthode prometteuse en particulier pour la promotion de l'écologie, comme paraît le montrer aussi l'évolution rapide sur le thème délicat des agrocarburants.

## Bulletin Vert

Le journal  
romand  
des Verts

**Bulletin Vert**  
Case postale 345, 1211 Genève 4  
bulletinvert@verts.ch

**Editeur** Les Verts suisses

**Rédaction**  
Pierre Lipschutz, rédacteur resp.  
Bénédicte Savary

**Coordination**  
Corinne Dobler, Berne  
Erica Hennequin, Jura  
Jean-René Hulmann, Genève  
France Manghardt, Vaud  
Clarisse Mühlemann, Fribourg  
Walter Rosselli, Valais  
Sergio Savoia, Tessin  
Güldeniz Üregen, Neuchâtel

**Ont collaboré à ce numéro**  
Pierre Amstutz, Daniel Brélaz,  
Laurent Debrot, Fabienne Fischer,  
Inès Gonzalez Garcia, Maya Graf,  
Roman Hapka, Catherine Loetscher,  
Raphaël Mahaim, Philippe Martinet,  
Jean-Yves Pidoux, Luc Recordon,  
Louis Schelbert, Sabine von Stockar,  
Carmen Tanner, Franziska Teuscher,  
Marylène Volpi Fournier

**Traductions**  
Bénédicte Savary, Walter Rosselli

**Prix du numéro** CHF 5.–  
**Abonnements**  
4 numéros (1 an): CHF 20.–  
Abonnement de soutien: CHF 100.–  
Compte postal 60-337561-1

**Publicité** Helena de Freitas  
pub@sillage.ch  
www.sillage.ch  
Tarifs sous www.verts.ch/bulletinvert

**Graphisme** Pierre Lipschutz  
**Impression** m+h, Genève  
imprimé sur papier 100% recyclé

**Tirage** 5000 exemplaires  
**© 2010, Les Verts suisses**

**Prochaine parution**  
automne 2010  
Délai rédactionnel: 27.8.2010

[www.verts.ch/bulletinvert](http://www.verts.ch/bulletinvert)



# 4 numéros pour 20 francs

## Je m'abonne

M.  M<sup>me</sup>

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

- abonnement 4 numéros (1 an) à 20 francs**
- abonnement de soutien à 100 francs**

Les membres romands des Verts reçoivent automatiquement le Bulletin Vert.

Talon à envoyer à: Bulletin Vert, case postale 345, 1211 Genève 4 ou par courriel à [bulletinvert@verts.ch](mailto:bulletinvert@verts.ch)

BV 21

## J'offre un abonnement

à  M.  M<sup>me</sup>

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

**abonnement 4 numéros (1 an): 20 francs**

**Adresse de facturation:**

M.  M<sup>me</sup>

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

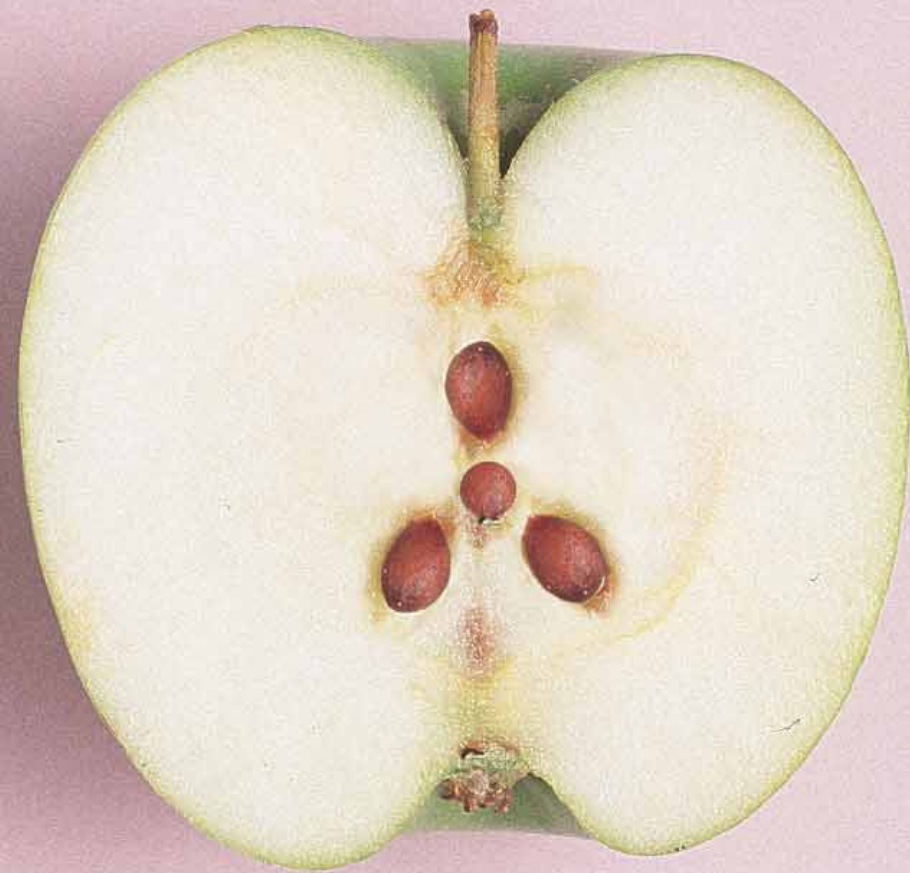
Courriel \_\_\_\_\_

Les membres romands des Verts reçoivent automatiquement le Bulletin Vert.

Talon à envoyer à: Bulletin Vert, case postale 345, 1211 Genève 4 ou par courriel à [bulletinvert@verts.ch](mailto:bulletinvert@verts.ch)

BV 21

A force de jouer avec la nature...



... on finit par avoir des pépins

